

Une identité à affirmer, un espace à occuper : aperçu historique du mouvement coopératif au Canada français

*Jean-Pierre Girard
avec la collaboration de
Suzi Brière*

Produit avec le support de
Conseil canadien de la coopération
Conseil de la coopération du Québec
Secrétariat aux coopératives



Canada



*La publication de ce document a été rendue possible grâce au support financier
de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et
de la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire.*



TABLE DES MATIÈRES

Informations techniques	i
Remerciements	iii
Présentation	iii
La coopération au Canada-français et le clergé catholique.....	1
Le Mouvement d'Antigonish	3
Le portrait par province.....	5
Les provinces maritimes	5
La Nouvelle-Écosse	7
L'Île-du-Prince-Édouard	9
Le Nouveau-Brunswick	13
Le Québec	18
L'Ontario	35
L'Ouest canadien	42
Le Manitoba.....	43
La Saskatchewan	44
L'Alberta.....	47
La Colombie-Britannique	50
Le Conseil canadien de la coopération.....	52
La coopération au Canada français - un essai d'interprétation.....	54
Bibliographie.....	58
Annexe	65
Tableau 1 : Les coopératives francophones au Canada au 31 décembre 1998	68

Informations techniques

Coordination, recherche, rédaction

Jean-Pierre Girard, chercheur associé, Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal

Collaboration à la recherche

Suzi Brière, étudiante au programme de maîtrise en gestion et développement des coopératives de l'IRECUS

Impression : 3e trimestre 1999

Mise en page : Anne-Marie Bhéreur

Révision linguistique : Claire Vaillancourt

ISBN : 2-89536-007-3 (version imprimée)

ISBN : 2-89536-027-2 (PDF)

© Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM
IRECUS, Université de Sherbrooke

Notes aux lecteurs

- *Pour respecter l'usage recommandé par l'Office de la langue française et le Bureau de normalisation du Québec, nous employons dans le texte les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards.*
 - *Les idées exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas le point de vue officiel des institutions*
-

associées au projet.

Remerciements

La publication de cette brochure n'aurait pu se réaliser sans différentes collaborations manifestées tout au long du projet. Ont aimablement participé à la lecture des textes, Sylvie Saint-Pierre-Babin du Conseil canadien de la coopération, Majella Saint-Pierre du Conseil de la coopération du Québec , Alain Roy du Secrétariat aux coopératives, Paul Prévost et Nicole Saint-Martin de l'Institut de recherche et d'enseignement sur les coopératives de l'Université de Sherbrooke et Mauro F- Malservisi de la Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal. La réalisation de cette recherche a aussi pu bénéficier du soutien matériel et technique apporté par le Conseil canadien de la coopération et le Conseil de la coopération du Québec. Le Conseil de la coopération de l'Ontario et le Conseil acadien de la coopération ont facilité le travail de fouille documentaire et ajouté des compléments d'information fort appropriés. Le Secrétariat aux coopératives a assumé les frais de la traduction. Le Mouvement des caisses Desjardins a apporté son concours à l'impression du document et la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire a gracieusement prêté un portable pour tout le déroulement du projet. Enfin, Anne-Marie Bhéreur de la Chaire de coopération Guy-Bernier a assuré avec son doigté coutumier, la mise en forme du document. Que tous soient chaleureusement remerciés de ces appuis.

Présentation

Reconnu pour l'importance de ses ressources naturelles, la vitalité de ses institutions démocratiques et la qualité de vie de ses habitants, le Canada est aussi riche d'une tradition de développement coopératif. Dans de nombreux secteurs d'activités, les organisations coopératives ont, depuis plus d'une centaine d'années, contribué au mieux-être de millions de personnes tout en les sensibilisant aux rouages d'une citoyenneté active et dynamique. Les formes, les contextes ont varié mais ces projets ont tous en commun de s'être faits par ce modèle d'organisation économique et sociale qui place la personne et son bien-être au centre de ses préoccupations.

Réponse à des besoins non ou mal desservis, la coopérative a aussi été souvent pour les différentes communautés francophones du pays, un moyen de perpétuer la culture et la langue. Au Québec plus particulièrement, la formule coopérative est reconnue comme un acteur de premier plan dans différents secteurs d'activités, dont les services financiers, l'agro-alimentaire, l'industrie forestière et la consommation en milieu scolaire.

Cette identification des francophones à la formule coopérative se reflète sur le plan des statistiques. Selon des données récentes, on constate qu'en rapport avec leur population, les francophones ont 2,7 fois plus de coopératives que les anglophones.

La présente brochure veut refléter la diversité et l'importance souvent méconnues qu'a occupé et qu'occupe toujours la coopérative comme modèle d'organisation et d'intervention dans la vie économique auprès des francophones au Canada. Entreprise d'hommes et de femmes, la coopérative est aussi traversée d'influences, portée par des mouvements sociaux dont il sera fait écho dans ce document.

La décision de réaliser un document soulignant les faits saillants historiques de la coopération au Canada français a nécessité des choix de contenu et d'angles de traitements parfois fort exigeants. Devant l'abondance des sources et des faits, tout ne pouvait être dit à l'intérieur d'une cinquantaine de pages. Le lecteur tiendra compte de ces limites. Quant à ceux qui souhaitent aller plus loin, et espérons qu'ils soient nombreux, nous les invitons à consulter la bibliographie.

La coopération au Canada français et le clergé catholique

Le clergé catholique a exercé une influence considérable sur le développement coopératif partout au Canada français, influence qui s'est même prolongée auprès de communautés inuit et autochtones. Bien que des membres du clergé aient été associés à des projets de coopératives au XIXe siècle, entre autres la banque de Rustico à l'Île-du-Prince-Édouard, c'est le projet de caisses populaires défendu par Alphonse Desjardins qui cristallisera cet engagement.

En fait, selon l'historien Pierre Poulin, nourri par *Rerum novarum* du pape Léon XIII puis par la suite, *Quadragesimo Anno* de Pie XI, les encycliques de la doctrine sociale de l'Église, le clergé catholique du Canada français perçoit dans le projet des caisses une solution pratique pour contrer les forces qui, à ce moment, partout en Occident, entraînent, le changement social, que ce soit de nouvelles formes de loisir, la presse à grand tirage et le syndicalisme d'allégeance socialiste. On veut contenir, voir et étouffer le plus possible les poussées d'anticléricalisme qui se manifestent bruyamment en Europe. En ce sens, capitalisant sur son statut social, ses nombreux effectifs et l'étendue de ses pouvoirs, notamment par le contrôle qu'il exerce sur le système scolaire et sur le réseau d'assistance sociale, le clergé conclut qu'il doit s'engager pour améliorer la condition matérielle des travailleurs de la ville et de la campagne. La caisse et d'autres formes de coopérative sont perçues comme une solution favorisant le relèvement économique et moral, un moyen appuyant le progrès de l'agriculture et, ultimement, un mécanisme pour resserrer les liens qui unissent le peuple et ses chefs spirituels.

Sur une période s'étendant dans le cas du Québec sur une cinquantaine d'années, soit de 1905 à 1955, une grande partie des effectifs de l'Église sera mise à contribution pour rejoindre le plus grand nombre de personnes dans différents secteurs. Ces organisations ont pour nom : les Ligues du Sacré-Coeur, l'École sociale populaire, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française et, par la suite, les Jeunesses ouvrières catholiques ou les Jeunesses étudiantes catholiques. Un membre du clergé parmi d'autres à s'être illustré, l'abbé Phillibert Grondin qui en plus de centaines d'articles rédigés sous son nom ou sous un pseudonyme, sera l'auteur d'un petit guide du parfait sociétaire de caisse qui sera réédité plusieurs fois, *Le petit catéchisme des caisses populaires*.

Ailleurs au pays, c'est par la hiérarchie de l'Église -- évêché, paroisse-- ou encore par un engagement plus marqué de différents ordres religieux, dont les oblats, que s'exprime l'appui du clergé catholique. Dans ce cas, contrairement au Québec où l'Église catholique va subir une énorme perte d'influence à partir des années 60, son ascendant se prolonge plus loin dans le XXe siècle. Vivant dans des contextes de minorités, les communautés francophones sont restées plus solidaires, plus attachées à leurs institutions symboles de la sauvegarde de la langue et de la culture.

Enfin, sous-jacent à la promotion des coopératives, il y a toute la question de la démographie des Canadiens français. Si ce sujet a peu d'importance dans les provinces maritimes, il concerne directement le Québec, l'Ontario et les provinces de l'Ouest. À partir des années 1850, et sur une période d'une soixantaine d'années, le Québec va subir une profonde saignée migratoire. Pour des raisons d'ordre économique -- manque de bonnes terres et retard dans l'industrialisation -- près d'un million de personnes va quitter le territoire pour tenter sa chance ailleurs. Pour le clergé, il y a un grand risque pour cette population de perdre la foi et la langue. Il faut à tout prix freiner l'exode des Québécois vers les États-Unis et l'orienter ailleurs au Canada, ce qui n'est pas une mince tâche devant l'attrait du travail en manufacture. Du point de vue de l'Église, avec l'arrivée massive de la population anglophone et étrangère en Ontario et dans l'Ouest, on craint beaucoup pour la survivance des communautés francophones. Tel qu'indiqué dans un court texte sur l'histoire de la coopération en Ontario français (voir bibliographie), en orientant ainsi cette migration « c'est le début de la reconquête du Canada par les Canadiens français, par la colonisation qui a permis aux ancêtres de maintenir la race, la langue et la foi ».

Le Mouvement d'Antigonish

Durant les années 20, dans les provinces maritimes, l'agriculture se limitait à la satisfaction des besoins de subsistance. Les pêcheurs étaient à la merci de quelques commerçants qui contrôlaient à la fois le coût des denrées vendues et le prix payé. Cette situation confinait nombre de pêcheurs à un état de grande pauvreté. Suite à des représentations populaires, dont celle de l'abbé Tompkins de Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral créa une Commission royale d'enquête sur l'industrie de la pêche connue sous le nom de son président, la Commission MacLean. Sur une période de deux ans, cette commission tint 49 audiences et déposa son rapport en 1929. Au cœur du rapport figurent deux recommandations s'inspirant d'idées partagées par des professeurs de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish en Nouvelle-Écosse:

- la mise sur pied d'un service d'éducation des adultes et
- l'organisation de coopératives de mise en marché de produits de la pêche.

Le gouvernement appuiera ces recommandations.

Cette institution créera donc un service connu sous le nom de « *extension department* » et recevra par la suite et jusqu'au début des années 60, un subside annuel du ministère fédéral des Pêches pour mener à bien ce double mandat. L'Institut Carnegie des États-Unis soutiendra aussi substantiellement ce projet.

S'inspirant de méthodes utilisées en Europe et aux États-Unis, le père Moses Coady, responsable de ce service d'éducation des adultes, préconisa l'utilisation de cercles d'études, une forme décentralisée d'éducation populaire qui porte sur l'économie. Plus précisément les techniques pédagogiques s'appuyaient sur les postulats suivants:

- la prédominance de l'individu et sa participation aux questions le touchant de près;
- l'éducation comme moyen privilégié d'opérer des changements dans la société;
- l'utilisation de la dynamique de groupe en éducation comme moyen privilégié de faire de l'animation et permettant de modifier les perspectives d'avenir d'une population cible;
- la conduite d'une réforme sociale entraînant des changements dans les institutions économiques du milieu.

Si cette initiative a été qualifiée de mouvement c'est qu'elle a tiré avantage d'un large soutien du clergé, non seulement en Nouvelle-Écosse mais aussi dans toutes les provinces maritimes et au-delà des barrières linguistiques, tant du côté anglophone que francophone. Des milliers de résidents de cette région du Canada ont ainsi été solidement sensibilisés à l'action coopérative. De cette immersion à l'entrepreneuriat collectif, plusieurs dizaines de coopératives ont vu le jour, non seulement dans le domaine des pêches, mais aussi de l'épargne et du crédit, de la production agricole, de la consommation. Certaines sont encore actives aujourd'hui. L'Institut de techniques agricoles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au Québec, créé en 1937, a élaboré son programme de propagande coopérative en puisant dans ce qu'il conviendra d'appeler « le modèle d'Antigonish ». À la même période, l'abbé Adélarde Couture y puisera des idées pour animer le développement coopératif au Manitoba. La notoriété de l'abbé Coady a débordé les frontières. Il a prononcé de nombreux discours aux États-Unis notamment à Chicago, New York et Cleveland.

Aujourd'hui, capitalisant sur une expertise acquise sur plus d'une trentaine d'années et une réputation qui déborde les frontières, l'Université Saint-François-Xavier propose un programme de promotion du développement coopératif destiné à des étudiants de pays en développement.

Note: Cette section s'inspire abondamment de Doiron, Melvin (1996) « Évolution, problématique, potentialité et conditions d'appui au développement de nouvelles coopératives en Acadie, Nouveau-Brunswick », *Cahier de recherche no 96-07*, Chaire d'études coopératives, Université de Moncton, 114 p.

Le portrait par province

Les provinces maritimes

Ce territoire désigne 3 provinces situées à l'est du Canada et qui ont en commun d'être baignées par les eaux de l'Atlantique ou du golfe Saint-Laurent. Il s'agit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard. Avant même l'installation permanente de colonies à partir du XVII^e siècle, des pêcheurs français et basques y pratiquaient la pêche. La trace de villages de Vikings datant de l'an 1000 au nord de l'île de Terre-Neuve est aussi perceptible. Terre-Neuve est la province la plus à l'est du pays, mais exclu du secteur des provinces maritimes.

Cette région a donc vécu longtemps de ce que ces grandes étendues d'eau fournissaient, la pêche aux poissons et aux fruits de mer. L'agriculture n'avait qu'une fonction de subsistance. Puis s'est développée l'industrie de la coupe et de la transformation du bois.

Nonobstant l'abondance des ressources aléutiques et forestières, rapidement ces secteurs d'exploitation tombent sous le contrôle de quelques grands entrepreneurs ou intermédiaires. De plus, ces industries s'avéreront de plus en plus sensibles aux fluctuations de prix dictées par des considérations externes, tels l'impact de la Première Guerre mondiale sur la hausse du prix des poissons, de la crise économique qui suit le krach boursier de 1929 et la chute dramatique du prix du bois de sciage jusqu'en 1936.

Cette dépendance à l'égard du capitalisme marchand, l'exposition aux vicissitudes du jeu de l'offre et de la demande de ressources et le peu de diversification de l'activité économique constitueront des stimulus à l'éclosion de projets collectifs de prise en charge susceptibles d'amener une plus juste répartition de la richesse.

Les communautés francophones de ces provinces, à l'exception de Terre-Neuve, privilégieront largement la formule coopérative pour asseoir leur développement économique, elles partagent aussi une histoire commune marquée d'un tragique événement.

Cette population descend pour une grande partie de colons français venus s'installer aux XVIIe et XVIIIe siècles sur la côte sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse qui donne sur la baie de Fundy. Ces gens y sont venus pour refaire leur vie, tenter d'améliorer leur sort, créer un nouveau monde du nom de Acadie. Malheureusement les rivalités incessantes entre les armées françaises et anglaises pour la possession du territoire en décideront autrement. La victoire anglaise signifiera pour eux *un grand dérangement* c'est-à-dire l'expulsion de leur terre pour un exode qui les mènera dans certains cas jusqu'en Australie, mais aussi aux États-Unis et à d'autres endroits dans les provinces maritimes, dans des secteurs moins favorables notamment à l'agriculture. C'est le cas du groupe qui s'installe au Cap-Breton dans ce qui deviendra Chéticamp, Lemoyne, Saint-Joseph, et surtout du groupe plus nombreux qui prendra racine dans le nord-est du Nouveau-Brunswick.

La Nouvelle-Écosse

Le territoire de cette province fut aux XVII^e et XVIII^e siècles l'enjeu de vifs combats entre la France et l'Angleterre. Outre l'installation de colonies au Sud-Ouest, les Français bâtirent aussi au début du XVIII^e siècle une forteresse qui devait défendre l'accès du Saint-Laurent aux armées de la Couronne britannique. Située sur une grande île séparée de la partie terrestre par une voie d'eau de 2 kilomètres, l'île du Cap-Breton, Louisbourg ne résista pourtant pas. À la suite de la déportation des Acadiens en 1755, un petit groupe d'Acadiens s'installa au nord de cette île en fondant de petites communautés dont celle de Chéticamp. Même si des Acadiens retournèrent plus tard s'installer sur les terres de l'Acadie d'origine dans le secteur de Grand Pré, la majorité des Acadiens de cette province se concentrèrent sur l'île du Cap-Breton. C'est principalement dans ce secteur que se développent les initiatives coopératives.

En 1915 est fondée à Chéticamp une coopérative de vente de poisson. Cependant, du côté anglophone, des mineurs d'origine anglaise et écossaise, avaient créé, en 1861, à Stellarton la première coopérative de consommation au Canada, coopérative qui vivra une cinquantaine d'années et qui fut suivie d'une dizaine d'autres expériences avant la fin du XIX^e siècle. Au début du XX^e siècle, une autre série de coopératives de consommation furent fondées dans différentes régions de Nouvelle-Écosse. *Parmi ces expériences, comme le rappelle André Leclerc dans son ouvrage qu'il a consacré aux doctrines coopératives, celle qui remporta le plus de succès fut la British Canadian Co-operative Society of Sydney Mines. Fondée en 1906 par des immigrants des îles Britanniques, sous la formule des Pionniers (de Rochdale), cette coopérative participa à la création de huit succursales dans des communautés minières près de Sydney Mines. Pour la période allant approximativement de 1917-1937, cette coopérative de consommation était la plus importante en Amérique du Nord.*

C'est dans la foulée du Mouvement d'Antigonish que la coopération trouvera véritablement son sens auprès des communautés francophones de cette province. À l'initiative d'une organisation d'Acadiens, la Société Saint-Pierre, et avec le concours de professeurs de l'École supérieure des pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au Québec, la tenue d'une session de formation sur la coopération d'une durée d'une semaine en 1947 à Chéticamp, stimula le développement de

coopératives. Alexandre J. Boudreau, originaire de Chéticamp fut un des principaux animateurs qui donna naissance à des coopératives de consommation mais aussi à des caisses populaires.

En 1980, les coopératives se regroupent au sein du Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse, ce qui facilitera la concertation et la mise en commun de projets. Au cours des récentes années, particulièrement dans le secteur de Chéticamp/Saint-Joseph-du-Moine, de nouvelles coopératives voient le jour notamment sur le plan de l'hébergement, de l'artisanat, de la garde (prématernelle) et même de la diffusion par la création de la coopérative de radio communautaire de Chéticamp. Quelque peu isolés dans ce secteur ouest de la vaste île du Cap-Breton, animés par des leaders tel Yvon Deveau, les Acadiens ont trouvé, par la formule coopérative, un moyen de prendre en charge des domaines importants de l'économie locale. Au total, les francophones de la Nouvelle-Écosse ont aujourd'hui près d'une dizaine de caisses populaires et cinq coopératives de consommation sans compter les cas ci-haut évoqués.

L'Île-du-Prince-Édouard

Connue à l'époque du Régime français sous le nom d'île Saint-Jean, cette bande de terre longue de 200 km et large d'une vingtaine de kilomètres est située dans le golfe Saint-Laurent séparée des rives de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick par un bras d'eau large connu sous le nom de détroit de Northumberland. Longtemps liée à la terre ferme par un service de traversiers, l'Île est depuis 1997 reliée au Nouveau-Brunswick par un pont long de quelque 14 kilomètres, le pont de la Confédération.

Tirant avantage d'un sol riche en matière argileuse, l'Île est reconnue pour sa production abondante de pommes de terre. Y est pratiqué aussi l'élevage pour des fins de production laitière. Cette province est aussi reconnue à titre de destination touristique de choix.

Les Acadiens se sont principalement concentrés dans le secteur sud-est de l'Île autour de Wellington. Cependant, se retrouvent ici et là, ailleurs sur l'Île, quelques petites communautés de francophones.

1860-1930 Le premier souffle coopératif

À l'exemple de la situation prévalant à ce moment dans d'autres provinces, autour des années 1860-1870, des fermiers se réunirent pour acheter en commun le grain de semence nécessaire à leur production. Ce problème était en lien étroit avec celui de l'obtention du crédit. Informé de cette situation, un membre du clergé qui avait acquis une solide expérience du terrain dans l'ouest du pays auprès de groupes autochtones, le père Georges Antoine Belcourt, chercha inspiration dans des modèles européens d'institutions financières de type populaire. Outre le modèle des caisses alors répandu en Allemagne, il se renseigna sur l'expérience plus ou moins concluante des banques du peuple en France. De plus, une soixantaine d'années avant l'avènement du Mouvement d'Antigonish, il appliqua auprès de la population locale, l'approche des cercles d'études. En 1864, son modèle étant au point et ses concitoyens plus familiers avec l'idée, il demanda une charte pour fonder dans le nord de l'Île, la Banque des fermiers de Rustico. Le Canada n'ayant pas de statut de pays mais plutôt de colonie anglaise, la demande fut

déposée à Londres. La réponse par la Chambre des Lords n'allait pas de soi, ces derniers voyant plus ou moins d'intérêt à un projet de banque d'envergure si réduite. Par sa ténacité et aussi quelques contacts précieux, le père Belcourt obtiendra sa Charte, ce qui fait de ce projet la première institution pré-coopérative au Canada.

Cette banque oeuvrera principalement dans le crédit commercial pour faciliter le travail des fermiers. Même si l'adoption d'une Loi fédérale en 1871 fixa à 500 000 \$ le montant des actifs nécessaires pour opérer une banque, l'expérience de Rustico pu se poursuivre jusqu'en 1894. Elle avait alors accumulé un actif de 10 000 \$.

Alphonse Desjardins a minutieusement étudié cette expérience tant sur le plan légal qu'organisationnel pour mieux évaluer les difficultés constitutionnelles et financières inhérentes à l'établissement des banques du peuple au Canada. Entre autres obstacles à son bon fonctionnement, Desjardins retiendra de cette expérience le risque d'émettre de la monnaie mais davantage, le danger, à ce moment, de s'engager dans des opérations de prêts commerciaux.

Au début des années 1890, le gouvernement canadien fit la promotion du regroupement de producteurs laitiers en coopératives pour transformer et mettre en marché le lait, soit sous forme de beurre ou encore de fromage. En peu de temps, une vingtaine de fromageries coopératives amorcent leurs activités sur l'Île. La première, mise sur pied par des francophones, le fût à Abram-Village en 1897. Paradoxalement, la législature provinciale n'avait pas encore adopté de lois spécifiquement pour les coopératives, ce qui fit que cette coopérative prit d'abord un habit juridique de type entreprise à capital-action pour se convertir en coopérative une cinquantaine d'années plus tard, en 1949.

Outre cette expérience, des producteurs de l'Île ont repris du Nouveau-Brunswick, l'expérience des « cercles d'oeufs », regroupement qui visait à faciliter la mise en marché des oeufs. Par la suite, s'exprima aussi intérêt au contrôle de la qualité.

1930-1960 L'impact du Mouvement d'Antigonish

Tel que ce fut le cas pour les autres provinces maritimes, l'Île fut aussi happée par le Mouvement d'Antigonish. Les Acadiens se montrèrent fort réceptifs au message des cercles d'études et s'engagèrent dans plusieurs projets de coopératives au cours des années 1930 et 1940. En 1931 se crée l'Union des pêcheurs de Mont-Carmel et, en 1938, l'Union des pêcheurs de Baie-Egmont. Ce n'est qu'avec l'adoption d'une législation propre aux coopératives que ces deux organisations changeront en 1944 leur appellation. Pour des raisons de rentabilité, les sociétaires de ces deux coopératives décident de la fusion des institutions en 1955. Toujours dans les années 1930, quatre caisses populaires amorcent leurs opérations. Une coopérative de consommation voit le jour en 1940 à Wellington à l'initiative de Cyrus-F. Gallant. En 1946 s'ajoute un entrepôt pour permettre aux producteurs d'écouler leur récolte de pommes de terre. Mais l'importance de cette activité les conduit à se dissocier de la coopérative en 1955 et fonder leur propre coopérative, la *Co-operative Union*. En 1949, une autre communauté, les résidents du secteur Mont-Carmel se réunissent dans une coopérative de consommation.

1960-2000 Consolidation-diversification

Au début de cette période, quelques coopératives vivront de graves problèmes au point, dans au moins un cas, soit celui de la coopérative des producteurs de pommes de terre, de cesser leur opération. Les caisses pour cause de rentabilité insuffisante se réunissent en une seule en 1971 sous le nom de Caisse populaire Évangeline. En 1982, les opérations s'informatisent et avec l'aide du Mouvement Desjardins, un fonds d'investissement est lancé, le Groupe capital-risque. Constitué d'entrepreneurs de la région et géré par la caisse, ce groupe investit dans l'économie de la région avec une préoccupation centrale pour le démarrage de nouvelles coopératives. La caisse supporte également la création d'une caisse scolaire.

La coopérative de pêcheurs qui œuvre dans la pêche du homard, construira, sur une période d'une vingtaine d'années, un vivier puis une conserverie. Au tournant des années 90, les restrictions fédérales sur les prises de poissons menacent l'avenir de cette coopérative qui, avec son usine, est le plus gros employeur de la région.

Les deux coopératives de consommation, celle de Wellington et celle de Mont-Carmel, poursuivent leurs opérations non sans quelques hauts et bas. L'association avec Coop Atlantique s'est révélée une bonne chose mais la concurrence des centres commerciaux et une fidélité à la baisse, menacent leur survie. Les gens de Mont-Carmel se feront promoteur de la transformation d'un site historique, le village pionnier acadien, en coopérative touristique. De ce projet, plusieurs autres suivent: une coopérative d'artisanat en 1967, ajout d'un restaurant, d'un camping, d'une auberge et d'une agence de voyages.

Le Conseil de la coopération de l'Île-du-Prince-Édouard voit le jour en 1977 et la même année démarre une coopérative de santé.

Grâce en bonne partie au dynamisme du Conseil de la coopération, dans les années qui suivent et jusqu'à récemment, ce sera l'éclosion de plusieurs autres projets coopératifs dans le secteur funéraire, dans celui de l'habitation et de la consommation étudiante. Ce foisonnement de nouvelles coopératives francophones fait aujourd'hui une marque de commerce distinctive de l'Île-du-Prince-Édouard. Quelques personnes ont joué et assument toujours des fonctions importantes dans cette animation du milieu. Une se démarque, il s'agit de M. Léonce Bernard qui, outre la gérance de coopératives, a été aussi au sein de la législature provinciale, ministre des Affaires communautaires et culturelles, de la Pêche et de l'Agriculture et responsable du mouvement coopératif.

Le Nouveau-Brunswick

La plus étendue des provinces des maritimes, le Nouveau-Brunswick a de grandes zones couvertes de forêts. L'exploitation de cette ressource a cours depuis longtemps. De même, comme une grande partie de la province donne sur des cours d'eaux, la pêche y est aussi reconnue comme une activité importante.

C'est dans cette province que les francophones comptent en proportion la deuxième plus forte concentration de la population au pays soit près de 35 % de la population totale. Concentrées principalement dans le secteur nord-est, dans ce qu'il est convenu d'appeler la péninsule acadienne, ces personnes, par leur poids démographique, ont pu développer depuis les années 1930, un solide réseau d'institutions coopératives. Bien qu'en lien étroit à ses débuts avec l'Église catholique, le développement coopératif acadien fut intimement lié au nationalisme acadien et le demeure encore.

1900-1930 Des projets précurseurs

La période précédant celle des années 30 peut être considérée comme celle de l'expérimentation de la formule coopérative. Dans le secteur financier, s'inspirant de l'exemple d'Alphonse Desjardins, une caisse sera ouverte en 1915 dans le comté de Kent, mais ce sera sans lendemain. Dans le domaine agricole, suivant les travaux d'une Commission fédérale d'enquête tenue en 1911 sur le problème de la vente de la laine, une formule de mise en marché de produits de la ferme sera développée avec l'aide du ministère provincial de l'Agriculture. La vente des oeufs en milieu urbain est ainsi facilitée par la création de « cercles d'oeufs ». Reprenant ce modèle, des producteurs appliquent le modèle à Rogersville en 1925 pour la vente d'agneaux.

1930-1960 Le vent d'Antigonish

L'engagement de l'Université Saint-François-Xavier par le truchement de son service d'éducation aux adultes pour la promotion de la coopération pourra compter sur une excellente collaboration au Nouveau-Brunswick en la personne du père Livain Chiasson. Ce dernier qui exerçait une cure à Shippagan au coeur de la péninsule acadienne accepta, en 1937, le poste de directeur général de l'éducation des adultes pour la province. Il assumera ce mandat jusqu'en 1951. L'exigence de la tâche l'amènera à se prendre un adjoint pour une partie du territoire, l'abbé Saindon. Se trouve aussi des répondants anglophones pour assurer le mandat de l'Université Saint-François-Xavier.

L'action de propagande du service auprès des Acadiens fut très intense. Les cercles d'études connurent une popularité inégalée. En 1941, se comptèrent 700 cercles d'études dans la région acadienne. À Lamèque, ce sont jusqu'à 15 cercles d'études durant la saison hivernale qui furent dénombrés. Le clergé mit activement l'épaule à la roue sans hésiter, en prêchant pour la coopération du haut des chaires. La province du Nouveau-Brunswick alla jusqu'à imposer pour tout nouveau promoteur de coopérative, l'obligation d'avoir suivi une formation à la coopération comme condition d'obtention d'une charte.

Les conséquences de toutes ces actions de promotion ne se firent pas attendre. En peu de temps, un nombre impressionnant de coopératives furent fondées. La première coopérative de pêche vit le jour en 1932 à Shemogue, puis, conscient de la nécessité de disposer d'un outil financier, naît la Coopérative du Madawaska qui assume des fonctions de production et de consommation puis, en 1940, est incorporée la première coopérative de consommation à Lamèque et en 1947, celle de Caraquet. Devant ce mouvement, le gouvernement adopta en 1936 la Loi sur les caisses et en 1938, la Loi sur les coopératives.

La coopération connut davantage de succès auprès des francophones que des anglophones. À l'échelle de la province, en 1945 il existait plus de caisses du premier groupe que du second. L'actif se situait cette année-là respectivement à 1,8M\$ pour les caisses francophones comparativement à 0,750 M\$ pour les caisses anglophones. Le statut minoritaire du groupe

francophone et une sensibilité plus marquée à l'égard des enseignements de l'Église, expliquent cette situation. Pour lui, la formule coopérative, plus qu'un moyen d'affranchissement économique, est également un moyen d'affranchissement social et culturel.

À partir de 1941, caisse et *Credit Union* cohabitèrent dans le même regroupement institutionnel de coopératives financières, la *New Brunswick Credit Union League*. Les relations ne furent pas aisées. À ce moment-là, en 1941, les caisses possèdent le plus grand nombre de coopératives mais les *Credit Union* disposent d'un actif plus élevé. L'arrivée d'un nouveau joueur provenant des États-Unis, la *Credit Union National Association* (CUNA) aviva les tensions entre les deux groupes linguistiques. Si pour les anglophones, l'association avec cet organisme allait de soi, pour les francophones la question était de s'assurer de la survie et de l'affirmation de leur identité. Au centre de ces soubresauts, Martin J. Légère se fit le promoteur d'un fonctionnement autonome des caisses. Il rallia les caisses autour d'une vision commune et, en 1946, elles se donnent le moyen de concrétiser leurs actions en fondant la Fédération des caisses populaires acadiennes. La Fédération se voit confier les responsabilités suivantes:

- promotion et défense des intérêts des caisses membres en particulier auprès du gouvernement;
- achat et vente de papeterie;
- éducation coopérative;
- vérifications comptables des livres.

Martin Légère se voit naturellement confier la direction de cette nouvelle institution acadienne. Il l'assumera durant les 36 premières années d'existence de la Fédération. Parmi ses collaborateurs, se retrouve Richard Savoie qui sera aussi plus tard à la direction de la fédération.

L'action du père Chiasson et les représentations de Martin Légère tiraient aussi avantage du travail discret mais efficace du chapitre local de l'Ordre de Jacques Cartier aussi connu en Acadie sous le nom de « La patente ». Cette organisation active jusqu'au début des années 1960, contribua aussi à freiner l'exode dont étaient touchées les régions acadiennes au cours de cette période.

Dans la foulée de la création de la Fédération des caisses populaires acadiennes, en 1948, on établit Acadie Vie, une corporation qui veut faciliter l'accès aux caisses acadiennes à des produits et services financiers.

Devant la multiplication des projets et une présence coopérative dans différents secteurs d'activités, il est jugé opportun de se donner un lieu de concertation à l'image du Conseil supérieur de la coopération au Québec ou encore du Conseil canadien de la coopération. L'Union coopérative acadienne voit ainsi le jour en 1955. Cet organisme prendra plus tard le nom de Conseil acadien de la coopération (CAC).

1960-2000 Une nouvelle dynamique

La perte de vitesse du Mouvement d'Antigonish au début des années 1960 signifie moins d'appui à la promotion et au développement des coopératives. La Fédération des caisses acadiennes avait, dès ses origines, développé une ouverture de soutien à tous types de coopératives confondus. Se centrant davantage sur son secteur d'activité, la Fédération va apporter un support dynamique à la création et au fonctionnement du CAC pour que cet organisme joue désormais un rôle multiservices auprès de l'ensemble des coopératives francophones soit:

- formation aux administrateurs et aux employés;
- vérification financière et tenue de livres;
- collaboration au démarrage notamment sur le plan de l'incorporation.

Le réseau des caisses acadiennes va se doter de nouvelles institutions pour mieux assumer son mandat. En 1974, est créée la corporation les Services unis de vérification et d'inspection (SUVI) qui a un mandat sur le plan de l'inspection et de la vérification des caisses et d'autres types de coopératives. En matière de formation pour les administrateurs et les employés, l'Institut de coopération acadien voit le jour en 1978. Depuis, plus de 2000 brevets de formation ont été accordés. La même année, les caisses se donnent collectivement une institution apte à protéger l'avoir des membres des caisses populaires, l'Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes. Dans le but de fournir aux petites et moyennes entreprises et/ou coopératives le capital et le support nécessaires à leur développement, le réseau des caisses

récidive quelques années plus tard en lançant la Société d'investissement du mouvement acadien. À la fin de 1998, la capitalisation de ce fonds était tout près de 3 M\$. Enfin, au fil des années, la mission de l'Acadie Vie s'est élargie pour inclure l'offre des produits de fiducie, des fonds de placement et la gestion de portefeuille. Raymond Gionet et Gilles Lepage vont successivement assumer la direction du Mouvement.

Le Mouvement coopératif acadien est aujourd'hui diversifié et bien structuré. Fort d'un actif de 1,4 G\$ les caisses restent bien enracinées dans leur milieu. La présence coopérative dans d'autres secteurs n'est pas négligeable : dans le domaine de la pêche, de la consommation, de l'exploitation forestière. On retrouve aussi des applications nouvelles, telles une coopérative de services funéraires, une coopérative évoluant dans la radiodiffusion. Les jeunes ne sont pas négligés, les caisses scolaires ont toujours reçu un appui des caisses populaires.

Le développement coopératif ne repose plus aujourd'hui sur l'institution religieuse. Outre le Mouvement coopératif acadien et ses institutions, Coop Atlantique, une coopérative de deuxième niveau qui regroupe des coopératives de consommation et de production, se montre très sensible à cette question. Avec un chiffre d'affaires dépassant les 400 M\$, cet organisme qui a son siège social plus au sud dans la province du Nouveau-Brunswick, à Moncton, encourage le développement coopératif dans une perspective de développement local, de contrôle des instruments socio-économiques. La collaboration entre ces deux acteurs, le Mouvement coopératif acadien et Coop Atlantique, est probablement gage d'un rayonnement coopératif plus intense.

En 1990, le Mouvement des caisses populaires acadiennes avec des contributions de Coop Atlantique et *The Cooperators* a doté la seule université francophone de la province, l'Université de Moncton, d'un fonds de fiducie permettant de créer, il y a quelques années, la Chaire d'études coopératives. Outre le développement de l'enseignement universitaire sur les questions coopératives, cette chaire attribue des subventions de recherche et publie des cahiers de recherche.

Le Québec

Province canadienne ayant le plus vaste territoire, le Québec est marqué par la présence du fleuve Saint-Laurent, vaste et longue voie d'eau navigable parcourant un peu plus de 1000 kilomètres de la mer jusqu'aux Grands Lacs ontariens. Les secteurs de l'exploitation forestière, de la production agricole et de l'exploration minière comptent parmi les activités économiques importantes.

Terre de colonisation française à partir du début du XVIIe siècle, la Nouvelle-France sera sacrifiée par le traité de Versailles en 1763 au profit de la forme coloniale anglaise. Malgré un flux migratoire anglais et irlandais significatif, dont celui des Loyalistes qui, au lendemain de l'indépendance américaine en 1776, quittent les territoires de la Nouvelle-Angleterre pour venir massivement s'installer dans la région des Cantons de l'Est, dû à un taux de fécondité élevé, les francophones resteront majoritaires au Québec. Cette situation fait du Québec le pôle principal de la francophonie en Amérique du Nord avec tout près de 6 millions de francophones.

1830-1930 Implantation-naissance

Dès les premières décennies du XIXe siècle, on retrouve au Québec des formes d'organisations s'apparentant aux coopératives. Des personnes se regroupent en sociétés mutuelles ou d'assistance secours pour se donner divers types de protections, dont l'assurance-incendie et l'assurance-vie. Ces initiatives viennent combler un vide auprès de divers groupes de citoyens qui n'ont pas accès à ces services parce que ceux-ci n'existent pas ou parce que les coûts sont prohibitifs. En milieu rural, des agriculteurs se rassemblent autour de cercles d'études pour des besoins de formation et perfectionnement. En zone urbaine, sous l'influence du syndicalisme américain, on observe quelques créations de coopératives de travail à Montréal et Québec. À la toute fin du siècle, à l'initiative d'un membre du clergé, une caisse de type Reiffeinsen est fondée dans un village de la région de Portneuf, Notre-Dame-de-Montauban. Elle cessera ses activités en 1910.

Ces expériences du XIXe siècle vont paver la voie à un développement coopératif plus significatif au début du XXe siècle particulièrement dans le secteur de l'épargne et du crédit et de la production agricole. Au cœur de ce développement, une personne se démarque, Alphonse Desjardins. À partir d'une dense correspondance entretenue avec des coopérateurs européens et l'accès à d'abondantes sources documentaires par son travail au parlement canadien, le fondateur de la première caisse du Mouvement, qui porte son nom, mettra au point, en 1900, un modèle de coopérative qui se singularise des formules alors existantes : la responsabilité des sociétaires est limitée à leur souscription de part sociale, on y concilie une fonction d'épargne et de crédit et le territoire d'exploitation est celui de la paroisse. Soutenu par l'Église catholique -- souvent le curé de la paroisse exerce gracieusement la fonction de gérant de la caisse, elle-même localisée près ou au sous-sol de l'église -- Desjardins va durant une vingtaine d'années, soit de 1900 à 1920, faire la promotion de son modèle. Ses paroles, sa pensée trouveront écho jusqu'au Congrès américain! Il s'agit à cette époque, probablement, d'un des conférenciers les plus demandés tant au Canada qu'aux États-Unis. À sa mort en 1920, au Québec plus de 160 caisses ont été fondées preuve de l'existence d'un large besoin d'accès au crédit productif. Son concept de caisse scolaire qui vise à sensibiliser les jeunes aux vertus de l'épargne commence une féconde carrière dans des écoles.

S'inspirant pour une grande part, de l'encyclique *Rerum novarum* du Pape Léon XIII, le clergé domestique supporte et dans certains cas se fait le propagateur du développement coopératif dans quelques domaines clefs de l'économie de l'époque. Les noms de l'abbé Allaire (1903) et de monseigneur Ross (1925) sont intimement associés à l'émergence des coopératives dans les secteurs respectifs de l'agriculture et des pêches.

Dans le secteur agricole, les producteurs éprouvent de la difficulté à acheter à bon compte les ressources nécessaires à leurs activités et n'obtiennent généralement pas un prix intéressant pour la marchandise vendue. La création de coopératives répond alors à la fois à des besoins d'approvisionnement et de mise en marché. Une situation semblable prévaut aussi dans le secteur des pêches. Les premières coopératives de pêcheurs verront le jour au milieu des années 20 dans la région de la Gaspésie. La fondation de ces premières générations de coopératives sera

facilitée par l'adoption, au début du siècle, d'un cadre légal approprié, soit la Loi sur les syndicats coopératifs en 1906 et la Loi des sociétés agricoles en 1908.

Les caisses se regrouperont dès 1920 sur la base d'unions régionales, tout d'abord dans la région de Trois-Rivières. La fédération des coopératives agricoles naîtra en 1922 sous le nom de la Coopérative fédérée de Québec. Ce nouvel organisme est le fruit de la fusion de trois coopératives oeuvrant dans l'approvisionnement à la ferme et la transformation et la mise en marché de produits laitiers, ce qui permet une diversification des activités dès l'origine des opérations de la Coopérative fédérée.

1930-1945 Prolifération-diversification

La crise économique qui suit le krach boursier de 1929 à l'instar de l'ensemble des pays développés, va durement éprouver le Québec. Suivant le dicton qui veut que la coopération soit la mère de la nécessité, la période 1930 à 1945 va constituer au Québec « l'âge d'or » du développement coopératif. Sur une quinzaine d'années, la formule coopérative va multiplier ses applications dans différents secteurs.

Pour les caisses, cette période débute par une vive secousse. La faillite de caisses porte le gouvernement à vouloir instaurer un système de vérification des caisses. Redoutant cette incursion de l'appareil public dans leurs affaires, les caisses, par la voix de leurs unions, se regroupent pour fonder en 1932, à Lévis, la Fédération des unions régionales des caisses populaires dont un des mandats est justement l'inspection et la vérification des caisses. Cette épreuve de force réglée, les caisses connaissent à nouveau une croissance de leurs effectifs. Même phénomène dans le secteur agricole avec la fondation en 1938 de la Coopérative du canton de Granby ancêtre d'Agropur.

Jusqu'alors soumis aux diktats d'entreprises animées par le seul appât du gain et, avec la volonté d'exercer un meilleur contrôle sur leurs conditions de travail dès 1933, des travailleurs forestiers se regroupent en coopérative. Ce projet, encouragé et soutenu par Esdras Minville, éminent professeur d'économie à l'École des Hautes Études Commerciales, sera repris et développé dans

plusieurs autres régions dotées d'un fort potentiel de matière ligneuse. Certaines de ces coopératives ne font qu'exécuter des contrats de coupe avec des compagnies ; d'autres, en plus de la coupe, exercent des activités de transformation et de vente. Le syndicalisme agricole, qui voit dans le travail forestier une activité complémentaire au travail sur la terre de ses membres, se fait l'ardent défenseur de ce modèle d'entreprise. En fait, pour cette organisation, l'Union catholique des cultivateurs (UCC), la promotion de la coopération s'inscrit dans un vaste projet de restauration sociale. Cette union supporte donc aussi activement la mise sur pied de coopératives agricoles, d'une mutuelle d'assurances et d'un réseau de caisses dédié exclusivement à du financement à long terme des opérations de producteurs agricoles, les caisses d'établissement.

Par ailleurs, l'industrialisation s'accompagnant d'un phénomène d'urbanisation, la question de l'accès à la propriété se pose avec plus d'acuité. De nouveau, avec le soutien de membres du clergé catholique et des conditions de financement favorables offertes par les caisses populaires, on assiste au début des années 1940 à la naissance des premières coopératives dites de construction. Des ouvriers de condition modeste se réunissent dans un premier temps, pour épargner des sommes, puis, soit sous forme de corvée, s'entraident pour la construction ou se regroupent pour négocier des contrats auprès de professionnels et ainsi accèdent à la propriété d'une maison. C'est aussi au cours de cette période que prennent racine les coopératives dans le domaine de la consommation alimentaire, celui de l'achat de fournitures scolaires au sein des établissements d'enseignement et enfin, des services funéraires.

En vue d'assurer une plus grande unité de pensée en matière de doctrine coopérative et une coordination au plan de l'action, les leaders des différents regroupements coopératifs et d'organisations syndicales répondent favorablement à l'appel lancé par le père Georges-Henri Lévesque, doyen de la faculté des sciences sociales de la plus vieille université française en Amérique, l'Université Laval, et fondent en 1940 le Conseil supérieur de la coopération ancêtre de l'actuel Conseil de la coopération du Québec.

1945-1960 Développement-consolidation-repli

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début des années 1960, les plus vieux mouvements poursuivent leurs développements (caisses populaires), consolident leurs activités (coopératives agricoles) mais pour les autres secteurs le développement se veut plus discret. À une exception, il n'y a pas vraiment de nouveaux domaines d'activités. Cette exception est celui du secteur de la distribution électrique. À la faveur de la création d'un programme de subventions gouvernementales pour l'électrification des campagnes va se créer en une quinzaine d'années près d'une cinquantaine de coopératives qui se regrouperont en fédération. Fait rare dans l'histoire du mouvement coopératif au Québec, en 1945, dans la région de Montréal, le propriétaire d'une imprimerie embauchant une centaine d'employés vend l'entreprise à une coopérative de travail constituée du personnel.

Le réseau des caisses prend pignon sur rue cette fois-ci davantage en milieu urbain. L'actif se situe en 1940 à 20 millions et le portefeuille est principalement constitué d'hypothèques et d'obligations gouvernementales. Les caisses se sont dotées d'institutions de services, soit en 1944 la Société d'assurance des caisses et en 1948 l'Assurance-vie Desjardins. Dans le milieu agricole, le nombre de coopératives atteindra en 1948 un sommet de 645 et comptera 66 000 membres. Les effets conjugués de la fusion de coopératives et de l'urbanisation provoqueront par la suite une diminution du nombre de coopératives et des sociétaires. Cependant, le chiffre d'affaires dégagé par ces opérations poursuivra sa poussée.

1960-1980 Vitalité-diversification

Le début des années 1960 marque au Québec des changements importants dans le rôle des grands acteurs sociaux et politiques. Cette période est qualifiée de Révolution tranquille. Au centre de ces transformations, animé par un courant d'affirmation nationale, l'appareil public québécois se donne un rôle moteur dans une foule de sphères d'activités sociales et économiques: remplacement des institutions religieuses dans le domaine de la santé et de l'éducation, création de nombreuses sociétés d'État s'impliquant dans le développement économique, adoption d'une batterie de lois, règlements et normes régissant autant de domaines de relations. Sur le plan de la société, outre le dynamisme du mouvement féministe, on observe, particulièrement dans les années 1970, une sensibilité aux initiatives de défense des consommateurs et de protection de l'environnement. Enfin, les modèles culturels de référence, famille, religion, appartenance au territoire paroissial, sont sérieusement ébranlés. La conjonction de ces phénomènes va exercer un impact significatif sur la coopération.

La nationalisation de l'électricité sonne le glas pour le réseau de coopératives oeuvrant dans ce secteur. L'intervention massive de l'État dans le champ des services sociosanitaires signifie pour la Coopérative de services de santé du Québec, une réorientation de ses activités, elle se concentra désormais dans l'assurance-groupe sous le nom de la Mutuelle SSQ.

Cependant, l'État prendra aussi des engagements bénéfiques en faveur du mouvement coopératif. En 1963 une unité administrative voit le jour, destinée spécifiquement aux coopératives, le Service aux coopératives. La même année, répondant à une demande du mouvement coopératif, on procède à une refonte en profondeur des lois les régissant. Une quinzaine d'années plus tard, en 1978, l'État établit un partenariat avec le mouvement coopératif en créant la Société de développement des coopératives, une société mixte destinée à faciliter la capitalisation et le financement des coopératives, notamment celles opérant dans de nouveaux secteurs.

Loin d'être à l'abri des changements, le mouvement coopératif québécois se caractérise durant la période 1960 à 1980 par deux tendances :

- la planification de l'expansion des coopératives dans les secteurs structurés;

- le développement des coopératives dans des secteurs nouveaux.

Dans le réseau des caisses populaires, après avoir franchi en 1964 le cap du milliard d'actif, on poursuit dans la voie du décloisonnement des activités en faisant l'acquisition d'entreprises évoluant dans le domaine de l'assurance et de la fiducie. On se donne aussi des instruments d'interventions sur le plan de la prise de participations dans des entreprises, de la formation et du développement international. La Société de développement internationale Desjardins voit le jour en 1970. Cette période se termine pour Desjardins par 3 événements majeurs : sous l'initiative de divers leaders, dont M. Claude Béland, futur président du Mouvement Desjardins, vont s'affilier à Desjardins sur une période de deux ans, deux réseaux de coopératives financières qui regroupent les individus sur une base professionnelle plutôt que paroissiale tel que c'est le cas pour les caisses populaires, la Fédération des caisses d'économie (1979) et le *Quebec Credit Union League* (1981). Conséquences de cette double adhésion, on adopte une nouvelle terminologie pour désigner les regroupements du mouvement, les unions régionales deviennent des fédérations et la fédération provinciale s'appelle désormais la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Du même souffle, on définit de nouveaux pouvoirs et on procède à la création de la Caisse centrale Desjardins qui va devenir le mécanisme facilitant le rôle de compensation et le moyen privilégié du mouvement pour intervenir sur les marchés boursiers et des changes.

Dans le monde agricole, les tendances observées dans la période précédente s'accroissent. Les coopératives du Bas-Saint-Laurent et du canton de Granby qui deviendront respectivement Purdel et Agropur en 1979 se démarquent par leur dynamisme. L'acquisition par cette dernière en 1971 de la franchise Yoplait dans le domaine du yogourt, suite à une entente avec la coopérative française Sodima, conforte sa position de leader dans l'industrie laitière, déjà bien engagée suite à un contrat signé en 1956, pour la production de fromages, avec la grande firme alimentaire canadienne, Kraft.

En matière de consommation alimentaire, la formule coopérative va être de plus en plus reconnue. Le réseau existant va lancer au milieu des années 60 un service de protection des consommateurs, l'Institut de protection des intérêts des consommateurs (IPIC) qui, devant son

succès, servira d'inspiration au gouvernement du Québec pour créer, en 1973, son propre service, l'Office de la protection des consommateurs. En marge des magasins Co-op vont se développer deux réseaux originaux de coopératives de consommation alimentaire. Ces coopératives vont opérer de petites surfaces et fonctionner sur une base de bénévolat dans des quartiers populaires de villes. Dans un cas, les clubs coopératifs de consommation, en sollicitant le travail des membres, on réduit au maximum le coût des marchandises vendues. Cette formule s'avère répondre aux besoins de citoyens ayant des ressources limitées. Dans l'autre cas, celui des coopératives d'alimentation naturelle, on veut assurer la distribution de produits dits sains. Sous l'influence de mouvements alternatifs d'origine californienne, ces coopératives regroupent des individus qui recherchent une qualité de produits non accessibles alors dans les grandes chaînes de distribution alimentaire.

Le monde de l'habitation coopérative est l'objet de changements de fonds. Le modèle des coopératives d'accession à la propriété, qui s'est développé depuis les années 40, s'essoufle. Même si la formule a permis la construction d'un peu plus de 10 000 maisons, par sa nature, ce type de coopérative a une durée de vie limitée. En outre, le marché est désormais davantage en mesure d'offrir des maisons à des coûts abordables. À la suggestion du Conseil de la coopération du Québec, au milieu des années 60 on remplace ce modèle par le concept de coopératives locatives, en l'occurrence, une formule qui s'insère dans une politique sociale de logements et s'adressant cette fois-ci à des gens qui cherchent un logement de qualité à coût raisonnable. Ce réalignement reflète aussi le poids des locataires en zone urbaine, notamment à Montréal où cette proportion s'établit à 80 % du parc résidentiel comparativement à 20 % de propriétaires. À l'origine de cette seconde génération de coopératives d'habitation, en 1967, l'État québécois va jouer un rôle de premier plan pour, suite à un changement de parti politique au pouvoir, se retirer brutalement en 1971. Coïncidence, deux ans plus tard, le fédéral débute son intervention dans le financement du logement coopératif! Un nouveau type de développement prend place. Un développement davantage axé sur les communautés de quartiers et qui, du moins au Québec, encourage la rénovation plutôt que la construction neuve. La mobilisation dans les années 70 des citoyens du quartier Milton Park à Montréal pour contrer un vaste projet de démolition et reconstruction des habitats de ce secteur situé à proximité de l'Université McGill leur a évité une brutale délocalisation. On y retrouve maintenant un ensemble de coopératives et d'organismes à

but non lucratif regroupés au sein d'une fiducie foncière garantissant ainsi la pérennité de la propriété collective et du milieu avec des ensembles résidentiels non pas détruits mais habillage rénovés.

Ce jeu de va-et-vient du financement étatique ne sera pas sans conséquence sur le plan associatif pour les coopératives. L'intervention initiale de l'État québécois dans ce champ s'est réalisée en bonne partie avec la collaboration d'une fédération provinciale de coopératives d'habitation. Le retrait de l'État en 1972 va signifier la disparition de cette fédération. À ce modèle d'une fédération centralisée, les coopératives d'habitation de la nouvelle génération vont par la suite privilégier le regroupement sur une base régionale. Une première fédération voit le jour en 1979 dans la région des Cantons de l'Est.

Le début des années 60 marque aussi la présence de la formule coopérative auprès d'une nouvelle clientèle, les coopératives de groupes inuit. S'adressant à de petites communautés d'autochtones qui vivent dans le Grand Nord (1500 km au nord de Montréal), ces coopératives vont assumer à la fois un rôle sur le plan de la mise en marché de la production et sur celui de l'approvisionnement en biens de première nécessité. Se faisant, ces coopératives vont briser le monopole qu'exerçait depuis plus de 200 ans une firme marchande, la compagnie de la Baie d'Hudson. Le Mouvement Desjardins, le Conseil de la coopération du Québec et le gouvernement du Québec vont prêter assistance à ce nouveau réseau pour faciliter la création d'une Fédération en 1967.

Dans le domaine de la coopération du travail, le développement des coopératives forestières va connaître au cours de la période des soubresauts, mais l'adoption d'une politique d'appui à l'expansion de ces coopératives en 1978 va bien augurer pour la prochaine période. Cette politique reconnaît aux coopératives l'obtention de contrats d'aménagement pour un minimum de 50 % de la forêt publique. Ces coopératives sont ainsi engagées dans un processus de diversification de leurs opérations. Par ailleurs, dans les autres secteurs d'activités, la formule de coopératives de travail reste encore peu utilisée.

Cette période est aussi le théâtre des premières manifestations de la concertation inter-coopérative sur une base régionale. À titre d'exemple, les coopératives de la région de l'Outaouais fondent, au début des années 70, le Conseil des coopératives de l'Outaouais, regroupement coopératif intersectoriel qui va en partie inspirer le futur programme des coopératives de développement régional.

1980-2000 Mutation-transformation-nouvelle dynamique

Sur le plan des phénomènes de société, d'un point de vue économique, le Québec va être aux prises, au cours de la période, avec deux importantes poussées récessionnistes. Après l'escalade des taux d'intérêts qui au début des années 1980 vont culminer à 20-22 % en 1982, les années 90 à 93 sont caractérisées par un taux de chômage inégalé depuis 60 ans. Sur le plan politique, les Québécois seront conviés à 15 ans de distance, soit en 1980 et en 1995, à se prononcer par voie référendaire sur l'appartenance au Canada. Sous la pression des principales agences de cotation de crédit, l'État est contraint à diminuer son endettement. Le Québec retarde son engagement dans cette voie, mais finit par s'y appliquer résolument au milieu des années 90. L'assainissement des finances publiques prend alors la forme de très importantes restrictions financières et comporte une sérieuse remise en question de la notion d'État providence.

Si la période suivant le krach boursier de 1929 a vu naître plusieurs projets collectifs portés par des valeurs d'entraide et de solidarité, la période récente est davantage celle de la réussite personnelle, de l'individualisme, du repliement sur soi. Le marché, le jeu de l'offre et de la demande définissent la nouvelle donne. Mais à travers ce nouveau credo dont l'influence américaine n'est pas négligeable, percent d'heureuses initiatives de développement local animées par une philosophie de développement endogène.

Cette période voit l'État modifier sensiblement son rôle à l'égard des coopératives. Après avoir convoqué et organisé le Sommet sur la coopération en 1980, l'État supportera la mise en place de ressources pour faciliter la création et la capitalisation de coopératives particulièrement dans le domaine du travail. Il financera, principalement sur la base d'emplois créés ou maintenus, des organismes assumant des responsabilités de promotion et d'accompagnement au développement

coopératif, des coopératives de développement régional (CDR). Outre ce mandat, les CDR ont aussi la responsabilité d'animer et de stimuler l'intercoopération sur une base régionale en sollicitant à titre de sociétaires les coopératives du territoire. Le service gouvernemental s'adressant aux coopératives, la Direction des coopératives, sera désormais sous la responsabilité d'un ministère à vocation de développement, le ministère de l'Industrie et du Commerce. Quant aux caisses populaires, elles relèvent d'une agence gouvernementale assumant des fonctions de contrôle et vérification, l'Inspecteur général des institutions financières. Sur le plan du financement, la Société de développement des coopératives verra son statut modifié à quelques reprises pour se voir dissoute en 1992. Ses programmes seront alors dévolus à une vice-présidence du développement coopératif d'une société d'État, la Société de développement industrielle qui prendra le nom en 1999 d'Investissement-Québec. Il s'agit de programmes de garanties de prêts et exceptionnellement de prêts.

En 1985, répondant à une demande formulée lors du Sommet de 1980, le gouvernement crée un nouvel instrument fiscal visant à stimuler la capitalisation des coopératives de type travailleurs et producteurs, le Régime d'investissement coopératif (RIC). Ce mécanisme favorisera sur une période de 13 ans une souscription de plus de 100 M\$ dans les coopératives. Il ne s'agit cependant pas d'un avantage indu aux coopératives, les entreprises marchandes disposant depuis 1978 d'un outil similaire, le Régime d'épargne-action (REA).

Sur le plan légal, on note en 1983 une importante refonte de la Loi sur les coopératives et une autre moins substantielle en 1997. En 1983, soulignons l'introduction d'éléments facilitant la reconnaissance des coopératives de travail, de coopératives de travailleurs actionnaires et en 1997 de coopératives à sociétariat multiple, la coopérative de solidarité. Ce type de coopérative, s'inspirant de pratiques ayant cours notamment en Italie, permet la cohabitation de trois types de membres, l'usager, le travailleur et le membre associé (individu ou corporation). La Loi des caisses a également fait l'objet de transformations majeures particulièrement en 1989. Ces changements concernent le décloisonnement, la capitalisation, la composition des conseils et la création de sociétés en portefeuille.

Le Conseil de la coopération du Québec sera traversé, au début des années 80, d'un questionnement de fond qui a trait à son sociétariat et à ses activités. Au fil de cette décennie, quelques décisions stratégiques définiront un « nouveau » Conseil, dont une ouverture marquée aux secteurs émergents et le délaissement du service international ce qui donnera naissance par la suite à l'organisme non gouvernemental, la société SOCODEVI. De plus, à la suggestion de Monsieur Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, le Conseil va animer un vaste processus de consultation et de mobilisation du mouvement coopératif, les États généraux de la coopération.

Cet événement se tiendra de 1990 à 1992 et consistera en une quarantaine de forums locaux et régionaux suivis d'assises provinciales. L'ensemble du processus va impliquer plusieurs milliers de dirigeants, gestionnaires et sociétaires et va culminer par l'adoption d'un Manifeste et de plusieurs résolutions visant une meilleure cohésion des actions du mouvement coopératif québécois. Il se tiendra d'ailleurs dans cette foulée deux sommets, celui sur l'éducation coopérative (1993) et celui de la coopération du travail (1996). Avec la collaboration de partenaires syndicaux, sera aussi créée une Fondation visant la promotion de l'éducation coopérative. Le Conseil commandera quelques études répondant à des sujets d'actualité, tels le financement des coopératives (1989), la démutualisation des coopératives oeuvant dans l'assurance (1989), les conditions de reconnaissance du concept de coopératives de travailleurs actionnaires (1990), l'attitude de la population québécoise à l'égard de la coopération (1992), etc. De plus, par des ententes de collaboration avec la Direction des coopératives, le Conseil reçoit le mandat de gérer des programmes de financement, tel celui s'adressant aux coopératives de développement régional. Une des grandes centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) va prendre quelques engagements marquant son intérêt au développement de coopératives de travail en créant, à la fin des années 80, un groupe conseil accompagnant des travailleurs dans des processus de conversion d'entreprises à capital-action en coopérative de travail ou des créations *ex nihilo*. De plus, en 1996, cette organisation lance un fonds de capital de risque dont une des clientèles cibles est celle des coopératives de travail, le FondAction.

Le portrait du développement coopératif au cours de cette période est polymorphe. Le tout varie selon les secteurs, selon le degré d'intégration dans l'économie. Le début de cette période est

cependant à marquer de quelques pierres noires. La Fédération des coopératives de pêcheurs, les Pêcheurs unis du Québec, prise entre une forte centralisation, de vives tensions de juridictions divisant les ordres de gouvernement en matière de pêche et une fidélité de ses sociétaires qui laisse à désirer, cessera ses opérations en 1983. De mauvaises décisions administratives et stratégiques et le resserrement du marché de la distribution alimentaire conduiront, en 1982, à la disparition de la Fédération des magasins Co-op entraînant dans son sillage la fermeture des magasins les plus faibles. Le réseau des coopératives d'alimentation naturelle et des clubs coopératifs de consommation vont connaître un sort semblable cette fois-ci, en raison de la perte d'intérêt généralisée au travail bénévole. Dans le secteur financier, le réseau des caisses d'entraide, apparu dans les années 60 et destiné au financement des petites et moyennes entreprises, sera victime du niveau élevé de prêts à risque à des PME et des investissements improductifs dans l'immobilier. Quelques caisses de ce réseau seront intégrées au sein du Mouvement Desjardins. Dans le domaine des assurances, une diversification téméraire des activités et certains investissements non rentables dans l'immobilier vont porter, en 1992, un coup fatal à la mutuelle fondée dans les années 20 par le syndicalisme agricole, Les Coopérants. La mutuelle SSQ devra modifier en 1993 sa structure de capitalisation pour éviter de connaître le même sort.

Le Mouvement Desjardins traverse relativement bien cette période. De nouvelles activités sont développées --émission d'une carte de crédit – Visa Desjardins, exploitation de guichets automatiques, inauguration de transactions électroniques pour le sociétaire -- et l'on procède à l'intégration d'autres entreprises. À ce sujet, l'acquisition la plus spectaculaire est l'acquisition en 1993 du complexe financier La Laurentienne qui va du coup augmenter l'actif de 20 G\$. La concurrence de plus en plus vive va néanmoins forcer le Mouvement à s'engager en 1997 dans un vaste processus de transformation de son approche des affaires. Sous le vocable de réingénierie, sur un horizon de 5 ans, le Mouvement aspire à être plus efficace, productif et proactif. La fidélité des sociétaires accusant un recul marqué, Desjardins veut faire de la caisse un lieu intégré de services financiers, soit outre les services bancaires traditionnels, un lieu pour avoir accès à des services de fiducie, d'assurance et de courtage. C'est aussi avec le souci de baisser ses coûts d'administration que les représentants de caisses réunis en assises en 1999 décident d'étudier des scénarios de réductions des paliers intermédiaires, les fédérations.

Aussi exposée aux forces de la concurrence, la coopération dans le secteur agro-alimentaire se caractérise par la poursuite de processus de fusion, intégration, acquisition et rationalisation, ce qui remodèle considérablement le paysage. Le regroupement des coopératives agricoles, la Coopérative fédérée de Québec, consolide sa présence dans ses différents champs de compétence dont la transformation et la mise en marché du poulet et du porc, parfois en s'associant avec des intérêts privés pour créer une société en commandite, d'autres fois en achetant un compétiteur. Elle joue toujours un rôle de premier plan dans l'approvisionnement à la ferme. Dans l'industrie laitière, même si la Coopérative fédérée y est présente avec d'autres coopératives au sein d'une société en commandite dans le lait de transformation sous le vocable du Groupe Lactel, la coopérative Agropur se démarque nettement. Cette coopérative qui, depuis ses débuts en 1938, n'a jamais cessé de progresser en perpétuant acquisitions et intégrations d'autres entreprises y inclus des fusions de coopératives, élargit en quelques années son membership à l'ensemble du Québec puis en 1998 à d'autres provinces. Des alliances stratégiques avec d'autres grandes entreprises consolident sa position de principale coopérative dans l'industrie laitière canadienne. Il faut souligner dans ce cas, le dynamique processus d'animation et de consultation du sociétariat --en place depuis près de 50 ans -- qui vaut à Agropur un puissant attachement des membres et ultimement un important engagement financier sous forme de souscription de plus de 100 M\$ de capital social.

Dans le secteur forestier, nonobstant les hauts et les bas que traverse l'industrie et l'application d'un nouveau régime forestier à la fin des années 80, les coopératives oeuvrant dans ce secteur vont très bien tirer leur épingle du jeu, entre autres en raison de la diversification de leurs activités. S'y retrouvent des opérations de coupe et transformation du bois, de production de plants, d'aménagement et de reboisement forestier. Avec un chiffre d'affaires approchant le demi-milliard de dollars, ces coopératives constituent un acteur de premier plan dans le développement local de régions dites « de ressources ».

Les divers incitatifs gouvernementaux vont stimuler au cours des années 80 la création de coopératives de travail autres que les coopératives forestières. Ces coopératives sont généralement concentrées dans le secteur des services et regroupent moins d'une dizaine de

personnes. Il n'y a pas de véritables masses critiques. Une exception, le cas des coopératives actives dans le transport ambulancier. Au nombre de 5, les coopératives de ce secteur comptent plus de 700 employés syndiqués et ont une position dominante dans 7 régions administratives du Québec. À défaut d'être nombreuses, les coopératives de travail, tel que l'a confirmé en 1999 une étude de la Direction des coopératives, ont une espérance de vie ou un taux de survie supérieur à celui d'entreprises ayant un statut de compagnie à capital-action.

La présence des coopératives dans des domaines à plus forte intensité capitaliste se réalise à partir de 1987 par la formule de coopérative de travailleurs actionnaires. Il s'agit du regroupement de travailleurs d'une entreprise à capital-action qui, par le truchement d'une coopérative, détient un bloc d'actions ordinairement à hauteur d'environ 15 à 20 %. Quelques cas de coopératives de travailleurs actionnaires se sont réalisés dans des entreprises de plus d'une centaine d'employés, dont celui d'une entreprise minière comptant plus de 800 employés.

Dans le domaine de l'habitation, à la faveur de différents programmes de financement gouvernementaux, les coopératives vont augmenter le parc de logements jusqu'à environ 24 000 unités. Par contre, le retrait du gouvernement fédéral en 1992 et une intervention modeste du provincial va freiner cette croissance. Ce développement se poursuit toujours dans une perspective de logement social. Les quelque 1200 coopératives de ce secteur maintiennent leur regroupement sur une base régionale au sein de fédérations. Cinq fédérations se regroupent en 1987 pour fonder la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

Les coopératives opérant dans des institutions scolaires, après une période difficile dans la décennie 70, retrouvent un puissant élan de développement dans la décennie suivante mais à la fin des années 90 doivent composer avec d'exigeants défis dont des charges administratives plus lourdes requises par les établissements, par exemple, le coût du loyer, et une concurrence accrue entre autres par des librairies virtuelles n'ayant pas à supporter locaux et inventaires. Même si ce réseau a fait l'acquisition en 1992 d'une entreprise d'assemblage d'ordinateurs, ce secteur de vente au détail pose aux coopératives en milieu scolaire de fortes exigences notamment sur le plan des coûts et de la vitesse d'innovation.

Dans un contexte où de nombreuses entreprises québécoises sont l'objet d'acquisition par des firmes étrangères, les coopératives funéraires avec l'appui du Mouvement Desjardins et de l'État québécois, connaissent à la fin des années 90 une croissance notable. Dans certaines régions, elles occupent jusqu'à 30 % du marché. Elles sont réunies depuis 1987 en fédération.

Capitalisant sur les consensus se dégageant d'un Sommet sur l'économie et l'emploi tenu à l'automne 1996 à l'initiative du gouvernement et regroupant les principaux partenaires socio-économiques, les coopératives de services à domicile vont dès lors se développer rapidement pour atteindre en 1999 la cinquantaine. Offrant leurs services à des personnes en perte d'autonomie mais qui demeurent à domicile, ces organismes prennent majoritairement la forme de coopératives de solidarité (*infra*). Si leur rayonnement bénéficie de l'appui de Desjardins, leur champ d'interventions se situe dans une zone qui fait l'objet de tensions avec des composantes syndicales représentant des travailleurs d'organismes publics et parapublics présents dans ces domaines. La distance que doivent parcourir des citoyens pour accéder à des services de santé va conduire, à la fin des années 90, trois communautés à fonder autant de coopératives de services de santé.

La formule coopérative connaît aussi un regain d'énergie dans le secteur de la consommation alimentaire, avec la fondation en 1994 d'une nouvelle fédération. On en trouve aussi une application inédite dans le domaine de la câblodistribution, sous forme de coopérative d'usagers. Confrontés aux coûts élevés de l'achat de machinerie et prenant exemple de pratiques ayant cours en France, des producteurs agricoles fondent des coopératives d'utilisation de machinerie agricole (CUMA) et parfois, toujours sous l'idée du partage de ressources, des coopératives d'utilisation de main-d'oeuvre (CUMO).

Sur le plan académique et de la recherche, la création à la fin des années 60 d'une chaire d'études sur les coopératives à l'Université de Sherbrooke va évoluer au début des années 80 par la mise sur pied de l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives (IRECUS). On y offre depuis 1981, le seul programme canadien de second cycle en gestion et développement des coopératives. Au milieu des années 70, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal va fonder le Centre de gestion des coopératives puis, quelque 12 ans plus tard, à l'initiative du

président de la Fédération des caisses Desjardins de Montréal, l'UQAM inaugure la Chaire de coopération Guy-Bernier. Enfin, depuis 1969, les universitaires s'intéressant aux coopératives et plus globalement aux questions portant sur l'intérêt collectif concrétisées par les domaines de l'économie sociale et de l'économie publique sont réunis dans une association, le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives, le CIRIEC-Canada, qui publie la revue *Économie et Solidarité*, le seul périodique scientifique francophone d'Amérique consacré au sujet.

L'Ontario

Province la plus peuplée du Canada, l'Ontario est généralement identifié comme le cœur économique du pays. Le commerce des fourrures qui s'y est exercé à l'origine a, par la suite, été remplacé par l'exploitation des ressources naturelles, dont les mines, l'agriculture et l'exploitation forestière. Au XXe siècle, la province se caractérise de plus par d'importantes activités de pétrochimie et de construction automobile.

Dès le XVIIe siècle, des Français, explorateurs et missionnaires, s'installent le long de la baie Georgienne. Le peuplement se poursuit au XVIIIe siècle en lien avec le commerce et la traite des fourrures. La construction de forts va aussi attirer quelques Français dans la péninsule du Sud-Ouest mais ce mouvement sera plus marqué avec les deux Grandes Guerres au XXe siècle. L'industrie de l'armement, la pétrochimie et la construction automobile vont tour à tour exercer un attrait auprès de francophones originaires du Québec et parfois même d'Acadie. La fondation d'Ottawa par le colonel By en 1832 et la construction du canal Rideau entre ce qui était à l'époque Bytown (aujourd'hui Ottawa) et la ville de Kingston, vont drainer une première cohorte de Québécois dans ce secteur de l'Est ontarien. À partir de 1850, dans le territoire situé entre Montréal et Ottawa, d'autres Québécois quitteront les régions de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges pour prendre la relève de colons anglais qui ont préféré migrer en sol américain ou dans l'Ouest américain, à la recherche de terres plus fertiles. Enfin, suivant la construction de voies ferrées dans le nord de l'Ontario, la découverte de riches gisements et l'exploitation de grandes mines, d'autres communautés de francophones s'établiront dans des secteurs comme North Bay, Sudbury, Kirkland Lake. Témoignage de l'ampleur de cette présence, en 1911, les francophones sont au nombre de 42 000 dans le Nord de la province sur une population totale de 174 000. Aujourd'hui, en nombre absolu, c'est en Ontario que l'on retrouve la principale communauté francophone hors du Québec.

XIXe siècle Les premiers cas

La coopération débute en Ontario français en 1863 avec une mutuelle d'assurance-vie, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa qui deviendra en 1959 l'Union du Canada. La création de cette organisation, comme c'est le cas au Québec, répond aux besoins de citoyens qui n'ont pas les moyens de contracter des polices avec les firmes existantes. Cette entreprise a longtemps été la plus vieille mutuelle d'assurance-vie française en Amérique. Dans l'Est ontarien, à Saint-Albert, des producteurs laitiers se réunissent en 1894 pour la production de fromage. Ce regroupement prendra formellement le nom de Coopérative de Saint-Albert en 1939.

1912-1939 Un début discret

Les premières manifestations de création de coopératives au XXe siècle sont, en bonne partie dues, à Alphonse Desjardins. Par son travail au Parlement, il était régulièrement à Ottawa. Suite à une conférence tenue en 1912 sur le concept de caisses populaires, la Société Saint-Jean-Baptiste organise une réunion qui donne naissance à la première caisse en Ontario, celle de Sainte-Anne d'Ottawa. D'autres suivront pouvant compter sur la collaboration d'Alphonse Desjardins. On évalue qu'il a ainsi collaboré à la création de 13 caisses en Ontario francophone.

Dans le secteur agricole, on assiste dans les années 10 au début d'activités de quelques clubs qui peuvent produire, vendre ou acheter. Les clubs agricoles situés dans l'Est ontarien font alors affaire avec des grandes coopératives agricoles montréalaises. Toutefois, sauf pour une tentative infructueuse de création d'une coopérative de consommation dans les années 20 et deux coopératives agricoles, une en 1931 dans le Nord à Cochrane et l'autre en 1932 à Saint-Albert dans l'Est, le développement coopératif sera au ralenti jusqu'à la fin des années 30. Cette situation peut sembler étonnante pour une population francophone assez nombreuse.

Plusieurs raisons expliquent ce retard. La crise économique, contrairement à ce qu'elle provoque ailleurs, ne suscite guère de mouvements de coopération. Le manque d'éducation coopérative au sein de la population ne favorise pas la compréhension des concepts propres au fonctionnement d'une caisse. L'Union des cultivateurs franco-ontarien (UCFO) n'amorce que dans les années 30

l'organisation de cercles d'études. Les cours populaires sur la coopération préparés par le père Gustave Sauvé de l'Université d'Ottawa ne seront accessibles qu'en 1945. En dernier lieu, à tout le moins pour les caisses, tarde l'adoption d'un cadre juridique adéquat. Ce ne sera le cas qu'en 1940 avec l'adoption de la *Credit Union Act*. Cette loi prévoit aussi que l'État exercera la vérification des livres des caisses et des *Credit Union*.

1939-1952 Un développement dynamique

L'action des cercles d'études commence à porter fruit à la fin des années 30 et surtout durant les années 40. Du côté des caisses, en l'espace d'une dizaine d'années, soit de 1939 à 1950, les effectifs vont passer à 60. Cette croissance rapide, particulièrement dans la région d'Ottawa, incite des caisses de cette région à se regrouper en 1946 dans ce qui se révèle l'ancêtre de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, la Fédération des caisses populaires, Ottawa et district limitée. Ce nouvel organisme a d'ailleurs pris les dispositions réglementaires pour pouvoir réunir l'ensemble des caisses de l'Ontario. Les fondateurs de la Fédération avaient le souci de briser l'isolement de certaines caisses situées dans des zones de faible densité de francophones. Pari bien tenu, en 1950, elle regroupe déjà 35 caisses de différentes régions et développe divers services utiles aux caisses dont l'aide technique, les services juridiques et comptables, de l'information sur les prêts et sur l'uniformisation des opérations dans les caisses. De plus, elle amorce une longue et féconde collaboration avec l'Assurance-vie Desjardins ce qui favorise l'accès à des produits d'assurance et à du financement. Reprenant une des idées d'Alphonse Desjardins, la Fédération inaugure aussi un programme d'appui aux caisses scolaires. Les 23 caisses de la grande région de Cochrane-Témiskamingue située au Nord s'associent dans une caisse centrale en 1947. De plus, à partir de l'exemple d'un Conseil coopératif local qui a vu le jour à Timmins en 1940, les coopératives fondent aussi, en 1947, un Conseil régional ayant la responsabilité d'appuyer le développement de nouvelles coopératives et de les regrouper entre elles par secteur. Ce concept sera repris à l'échelle de l'Ontario francophone par l'établissement, en 1950, du Conseil ontarien d'orientation populaire (COOP) qui devient la section ontarienne du Conseil canadien de la coopération. Le COOP (1950-1956) a pour but d'encourager l'implantation de caisses populaires et coopératives dans toutes les régions de la province où nous retrouvons des francophones. Le siège social de l'organisme est au Centre social de

l'Université d'Ottawa qui, sous la direction des pères Sauvé et Casselman, est déjà engagée depuis 1945 dans l'offre de cours par correspondance sur la coopération destinés au grand public. Pour le père Casselman, professeur d'économie à cette université, ce travail poursuit une longue réflexion qui au fil des années va l'amener, au nom d'une plus grande justice entre tous, à proposer un système économique à base de coopératives.

Le secteur agricole n'est pas en reste de cet élan de développement coopératif. Une vingtaine de coopératives amorcent leurs opérations dans les années 40 si bien, qu'en 1948, on enregistre 24 coopératives d'achat et de vente de fournitures agricoles et 13 fromageries coopératives avec une forte concentration dans la région est de la province. Cependant ce nombre n'est pas suffisant pour faire fonctionner une centrale sans parler du problème de la dispersion, si bien que l'Union des cultivateurs accepte cette année-là que les coopératives agricoles se joignent à la coopérative centrale des cultivateurs de langue anglaise, la *United Co-operatives of Ontario* (UCO). Entre autres conditions d'adhésion l'UCO offre un secrétariat bilingue à Toronto et un propagandiste et un vérificateur maîtrisant les deux langues.

Sur le modèle alors en cours au Québec en matière d'exploitation forestière, à partir des années 40, quelques chantiers coopératifs voient le jour dans le Nord ontarien.

Enfin, signalons que c'est aussi dans les années 40 que des consommateurs se regroupent dans différentes villes dont Ottawa, Sudbury et Timmins pour canaliser leurs achats dans des coopératives de consommation.

1952-1980 Consolidation-transformation-diversification

Le mouvement de concertation des caisses amorcé dans les années 40 va se poursuivre pour atteindre son apogée en 1972 avec l'adhésion au sein de la Fédération du regroupement des caisses du secteur de Sudbury. En 1974, la Fédération compte ainsi 83 caisses. Pour faciliter la liaison avec les caisses réparties sur un aussi vaste territoire, on a regroupé les caisses en chapitres régionaux. La solidarité ne résiste pas à une divergence idéologique qui entraîne en

1979 le départ de 10 caisses du nord de l'Ontario. Elle se donne alors leur propre organisation, l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario incorporée.

Dans le domaine agricole, plusieurs coopératives associées à l'UCO ont perdu leur statut et sont devenues des succursales.

Dans le secteur de la consommation, cette période voit la disparition de quelques coopératives et le début de deux nouvelles, dont la coopérative des Cent-Associés à Ottawa. Du côté de Sudbury, on assiste à l'émergence de quelques coopératives répondant à divers besoins, telles une coopérative funéraire, une coopérative de vente de livres et disques, une garderie coopérative et une coopérative de construction de maisons qui a permis la réalisation de 12 maisons.

En matière de coopératives de travail, les chantiers coopératifs perdent de leur intérêt et le mouvement s'éteint définitivement en 1963.

L'engagement du gouvernement fédéral dans le financement de coopératives d'habitation se traduit par la création de quelques coopératives d'habitation regroupant des Franco-Ontariens, particulièrement du côté d'Ottawa. En ce sens, les coopératives d'habitation de cette ville se réunissent en 1979 au sein d'une fédération sectorielle, la Fédération des coopératives d'habitation d'Ottawa inc.

La disparition du COOP en 1956 laisse un vide en matière de concertation et de représentation des coopératives franco-ontarienne. Ces coopératives se font courtiser par le mouvement coopératif anglophone puissant et bien organisé, mais loin de changer d'orientation. À l'initiative de divers leaders dont J.F. Séguin, le Conseil de la coopération de l'Ontario voit le jour en 1964. Il devient le répondant ontarien du Conseil canadien de la coopération.

1980-2000 Un nouvel élan?

Les tendances observées dans la période précédente pour le secteur des caisses et celui de la production agro-alimentaire se confirment. Devant composer avec une concurrence plus forte, dans ces deux domaines, on note un phénomène de rationalisation, de fusion, d'alliances stratégiques. Pour les caisses, l'association de la Fédération avec le Mouvement Desjardins en 1989 vient renforcer ses capacités d'offre de services et son accès à la technologie de pointe que ce soit pour les transactions, la transmission de données, etc. Le vieux contentieux entre la Fédération et l'Alliance des caisses fait l'objet de sérieuses discussions mais les positions restent inchangées. Dans le secteur agricole, le nombre de coopératives va chuter à une dizaine avec une forte concentration dans l'Est. D'ailleurs, dans cette région, en 1998, 4 coopératives oeuvrant dans la vente et l'achat décident de regrouper leurs opérations. Avec le mouvement de concentration, la fromagerie coopérative de Saint-Albert s'avère désormais la seule institution coopérative franco-ontarienne dans l'industrie laitière. Cette coopérative a fêté en 1994, son centième anniversaire. Au cours des dernières années, elle a pu bénéficier de différents appuis techniques dont celui de la coopérative Agropur. Dans un tout autre contexte, celui de la consommation étudiante, la naissance et le développement de la coopérative Boréale dans le collège du même nom sont facilités par son adhésion à la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire. Cette coopérative a un statut de coopérative à partenaires multiples, elle est composée de différents groupes de partenaires, tels les enseignants, les étudiants et les diplômés.

Quelques nouvelles coopératives d'habitation s'établissent mais le retrait du gouvernement fédéral dans ce financement en 1992 et la défaite aux élections provinciales du Nouveau Parti démocratique (NPD) en 1996, freinent brutalement le développement de projets.

Cinq nouvelles garderies ou prématernelles coopératives s'ajoutent à celles fondées en 1980.

Après un ralentissement de ses activités de 1985 à 1994, sur la base d'un sondage réalisé auprès de 750 leaders du mouvement, le CCO est relancé en 1995 avec un nouveau mandat. Désormais on souhaite le voir jouer un rôle affirmé en matière de développement régional, de

développement coopératif et développement socio-économique des communautés francophones de toutes les régions de l'Ontario. Dans ce cadre, le Conseil développe de nouvelles compétences en accompagnement, formation, animation, concertation. Il est actif dans des projets coopératifs touchant diverses communautés ethno-culturelles, traitant aussi du commerce équitable, dans le domaine de la santé et de l'hébergement. Ce renouveau se mesure bien sûr par des créations de coopératives et aussi d'emplois mais surtout par une reconnaissance de plus en plus étendue de la pertinence de l'outil coopératif comme mécanisme de développement.

Après son engagement dans l'offre de cours sur la coopération de la période 1945 à 1955, le retrait de l'Université d'Ottawa va laisser un grand vide. Avec un décalage d'une trentaine d'années, l'Université Laurentienne de Sudbury, au cours des années 80, introduit dans ses contenus un programme de formation sur les coopératives.

L'Ouest canadien

Expression se référant aux provinces localisées dans ce secteur géographique du pays, à l'exception du front de mer pacifique, la Colombie-Britannique, l'Ouest couvre un territoire s'étendant de la frontière de l'Ontario à la barrière naturelle que constitue la chaîne montagneuse les Rocheuses. Grenier du Canada, cette zone est donc réputée pour l'activité intense d'exploitation agricole de type blé, soya, etc. On y trouve également dans le nord de l'Alberta d'importants gisements de pétrole. À partir de la fin du XIXe siècle, les gens de l'Ouest, toutes langues parlées, religions pratiquées confondues, n'ont pas été épargnés par les épreuves. En 1890, une Commission royale d'enquête sur la situation de l'agriculture dans l'Ouest a fait la preuve de la collusion constante entre l'industrie du chemin de fer et les sociétés céréalières au détriment des producteurs agricoles. Au vingtième siècle, la crise des années 30 sera doublée d'une grande sécheresse qui va particulièrement éprouver la Saskatchewan. Le cumul de ces épreuves n'est pas étranger aux nombreuses initiatives d'actions collectives, dont la création des Pool.

La présence des francophones dans l'Ouest remonte au XVIIe siècle. En fait c'est une expédition de découvreurs français, qui la première s'est rendue aux confins des Rocheuses. Le territoire était déjà occupé par des tribus autochtones depuis la traversée par leurs ancêtres de l'Asie à l'Amérique par le détroit de Béring. Par la suite, sauf pour l'occupation de quelques postes de traites pour le commerce des fourrures, le territoire sera relativement inoccupé par des Européens jusqu'au XIXe siècle. À ce moment, l'Ouest devient une zone intense de colonisation par des immigrants provenant de différents pays européens. Un groupe de résidents, les métis, mélange de Français et d'autochtone, sera forcé par les armes à renoncer à leur rêve de création d'un territoire indépendant. Avec la création des provinces à la fin de ce siècle (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) iront s'installer des groupes de citoyens francophones quittant le Québec. Le clergé catholique va « accompagner » et encourager ce flux migratoire qui lui semble de toute évidence préférable à un exode vers les États-Unis.

Les francophones prendront racine à quelques endroits dans ces provinces, mais sauf une petite concentration dans les environs de Winnipeg au Manitoba, ils ne suffiront pas à créer de masse

critique pour influencer significativement le cours des choses. Leur poids démographique se situe autour de 3 à 5 % de la population totale. Le clergé va systématiquement encourager le développement de coopératives. Cependant, en prenant en compte l'activité économique globale de ces provinces, cette présence n'a que peu d'impact.

Par ailleurs, on compte dans ces provinces d'importantes communautés d'autochtones.

Le Manitoba

Province du centre du Canada située entre l'Ontario à l'Est et la Saskatchewan à l'Ouest, le Manitoba a été marqué d'un point de vue historique par l'activité économique agricole et dans une proportion moindre, de la coupe de bois. La capitale, Winnipeg a été et est toujours une plaque tournante reconnue pour le commerce Est-Ouest. Les francophones qui descendent en partie des métis ou d'immigrants arrivés du Québec au début du XXe siècle, sont regroupés majoritairement à Saint-Boniface en banlieue de Winnipeg et dans des villages le long de la rivière Rouge, principal cours d'eau coulant du nord au sud dans cette province.

1914 Une expérience sans suite

C'est à l'initiative du curé de Saint-Jean Baptiste, petit village de Franco-Manitobains, qu'est fondée en 1911 la première caisse populaire. Familier avec les écrits de Desjardins sur le sujet, il l'a aussi vraisemblablement rencontré, l'abbé Clovis Saint-Amant écrivit une série d'articles sur la coopération dans un nouvel hebdomadaire français, *La Liberté*.

Sur le coup, cette entreprise rencontrant un vif succès, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface invita Alphonse Desjardins à venir tenir une série de conférences pour promouvoir davantage l'idée. Sa santé déjà déclinante l'empêcha d'y acquiescer. Dans la foulée de la création de cette première caisse populaire, deux caisses scolaires ont aussi débuté leurs opérations. Malgré le dynamisme de la caisse, le départ de l'abbé Saint-Amant pour une autre paroisse, en 1919, signifia la cessation des activités de la caisse. Reconnu davantage comme un bâtisseurs plutôt qu'animateur, l'abbé Saint-Amant n'a pas préparé le terrain pour une relève.

Le flambeau de la coopération sera repris une quinzaine d'années plus tard par un autre membre du clergé, le père Adélarde Couture. Nouvellement entré en charge d'une cure à Saint-Joachim-de-la-Broquerie, il va débiter son ministère en 1933 en faisant écho à la pratique développée par le Mouvement d'Antigonish, la création et l'animation de cercles d'études. Nourri par les préceptes de Léon XIII dans *Rerum novarum*, il conçoit une responsabilité du clergé de sensibiliser la population aux avantages de la coopération. Le contexte socio-économique de la

Grande Dépression favorise une écoute attentive de son message. Vivant dans un état de pauvreté et dans certains cas de dénuement presque total, les Franco-Manitobains comprennent vite les avantages de travailler en solidarité. Une première cohorte de sociétaires se réunissent dans une fromagerie coopérative qui gagne rapidement en popularité. À la suggestion de ses supérieurs, l'abbé Couture ira, par la suite, se perfectionner par un séjour à Antigonish auprès de l'abbé Coady puis à Lévis. Il nouera d'ailleurs une très bonne relation avec le directeur général de la Fédération des caisses, Cyrille Vaillancourt. Riche de ces enseignements, à son retour au Manitoba, il se fait l'ardent promoteur du développement des caisses dans les communautés francophones. Les résultats n'attendent pas, quelque 26 caisses débutent leurs activités. Devant les exigences de faire un suivi sur le plan de la vérification, le gouvernement provincial met sur pied un département de surveillance et d'inspection des caisses. Contrairement à la réaction des caisses au Québec en 1932, les caisses franco-manitobaines n'opposent pas de résistance à cette démarche.

Outre les contacts avec l'abbé Couture, les caisses n'avaient pas beaucoup de liens entre elles. Sur un plan multisectoriel, il y avait un organisme réunissant coopératives anglophones et francophones, la *Co-operative Society of Manitoba* mais le poids du nombre jouant en leur défaveur, les coopérateurs francophones ne s'y retrouvaient guère. La même situation se présenta dans leurs champs d'activités. Au début des années 50, la *Co-operative Credit Society of Manitoba* cessa de reconnaître la spécificité linguistique des Franco-Manitobains. La table était mise pour la constitution d'un regroupement propre aux caisses du Manitoba. Ce qui fut réalisé en 1952.

Connu tout d'abord sous le nom de Caisse centrale de Saint-Boniface, cet organisme ancêtre de la Fédération des caisses populaires du Manitoba fut confronté assez tôt à quelques problèmes de liquidités. Une étroite concertation avec les caisses du Québec permit de trouver une solution par des représentations pertinentes auprès de l'Association des banquiers canadiens.

Des tensions liées à la cohabitation de petites et grosses caisses provoquèrent, au début des années 60, une division, mais à la fin de cette décennie, l'unité des troupes était refaite.

Les difficultés économiques du début des années 80 dont la forte poussée des taux d'intérêts, forcent les caisses à d'importantes adaptations, dont la fusion de petites caisses et la concentration du traitement de prêts commerciaux dans le même service. Une aide du gouvernement fut aussi sollicitée et obtenue en 1982, mais à la condition que les caisses se soumettent à une étroite surveillance du Fonds de sécurité. C'est aussi dans cette période que s'implanta un réseau de communication entre les caisses et un système permettant des transactions entre institutions, le système intercaisse.

Une entente est aussi prise en 1984 avec le Mouvement Desjardins pour l'usage de la carte de crédit Visa. L'adhésion de la Fédération au Mouvement en 1989 à titre de membre auxiliaire permet une plus grande intégration technologique dont l'exploitation de guichets automatiques et les transactions par l'Internet.

En 1998, le réseau des caisses du Manitoba a un actif consolidé de 420 M \$. Outre les caisses, des coopératives sont actives dans le champ de la consommation et en garderie. Le développement coopératif franco-manitobain a depuis une vingtaine d'années été stimulé par différents leaders de cette communauté dont Maurice Gauthier et Maurice Therrien. M. Therrien a aussi assumé la présidence du CCC et par la suite, la direction du Secrétariat aux coopératives. Sans s'être formellement engagé dans la dispense d'un programme de formation sur la coopération, l'unique maison d'enseignement supérieur des Franco-Manitobains, le collège de Saint-Boniface, a toutefois mené plusieurs projets d'études ou de recherche touchant en tout ou en partie les coopératives.

La Saskatchewan

Plus que ses deux provinces voisines, l'Alberta à l'Ouest et le Manitoba à l'Est, la Saskatchewan est réputée être la province de l'exploitation agricole du Canada. Son territoire est quadrillé de voies ferrées et son paysage émaillé de centaines de silos ou élévateurs à grains qui servent à entreposer avant d'être transportés, les différents types de grains récoltés. Une solide tradition de solidarité et d'entraide forgée par de douloureuses épreuves dont la Grande Sécheresse des années 30. a fait de cette province un milieu favorable à l'éclosion de coopératives dans de nombreux secteurs, dont l'importante *Saskatchewan Wheat Pool* en 1923. Dans les années 40, la Saskatchewan a aussi élu le premier gouvernement socialiste au Canada et c'est souvent dans cette province que des programmes sociaux ont trouvé leurs assises initiales dont le programme d'assurance-santé en 1962.

Sauf quelques cas de personnes d'origine métisse, l'essentiel de la population francophone de cette province descend d'immigrants québécois venus y tenter une nouvelle vie à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Ces francophones, les Fransaskois, sont dissiminés à divers endroits de la province. Les conditions d'installations des premières générations les ont « par la force des choses » poussés à développer des réflexes d'entraide. Il fallait se regrouper pour s'offrir une école ou un service essentiel à la survie du groupe. En outre, la corvée était souvent de mise pour aider un voisin en détresse.

Avant les épreuves des années 1930 il n'y a eu que quelques projets de coopératives associant des Fransaskois. Des laiteries et fromageries ont vu le jour dans les années 1920 telle la Fromagerie de Zenon Park établie en 1925. Une caisse populaire ouvre ses portes à Albertville en 1916 à l'initiative de l'abbé Lebel, mais devra les fermer en 1936.

Dès ses premières années d'activités dans les années 20, la Wheat Pool de la Saskatchewan va compter à son emploi deux conseillers (*fieldman*) pour traiter avec les deux principales minorités linguistiques engagées dans l'exploitation agricole, la population de langue française et l'autre, de langue ukrainienne.

C'est la crise économique accompagnée de plusieurs sécheresses dans les années 30 qui sonne le signal à un renouveau du développement coopératif. Des citoyens de Laflèche fondent une caisse populaire en 1937. Un des promoteurs, Eugène Bachelu et deux membres du clergé, l'abbé Antonio Coursol et l'abbé Dominique Dugas, en 1946, sont parmi les principaux fondateurs du Conseil canadien de la coopération, section Saskatchewan qui deviendra, en 1952, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan.

Des ententes de collaboration avec la *Cooperative Union of Saskatchewan* qui se traduisent pour le Conseil par des subsides liés au poids démographique des Fransaskois (6,25 % de la population totale) lui permettent d'organiser dans les années 40 des sessions de sensibilisation à la coopération auprès de jeunes. Ces sessions connues sous le nom *d'école coopérative* s'adressaient spécifiquement à des fils d'agriculteurs qui avaient quitté tôt l'école sans être familiarisés avec les rudiments de l'activité économique et coopérative. Des cercles d'études se sont aussi tenus et ont conduit à la création de coopératives.

En 1964, on dénombre 29 caisses francophones ou bilingues qui étaient membres du Conseil et douze magasins ou centres d'achats coopératifs totalisant 4 M\$ de ventes annuelles. De plus, 39 éleveurs à grains de la *Wheat Pool* et 19 de *United Grain Growers* font affaires avec des coopérateurs francophones. Au total, cette année-là, les coopératives francophones comptaient 14 473 sociétaires sans parler des jeunes qui, par 7 caisses scolaires, s'initiaient aux rouages de l'épargne.

Fondée au début des années 60, à l'instigation de l'évêque de Gravelbourg, monseigneur Décosse, l'Association coopérative d'établissement limitée souhaite faciliter le transfert du patrimoine familial de père en fils. Devant l'abandon des terres par plusieurs et par conséquent une diminution de la population catholique et francophone, on souhaite ainsi faciliter une certaine pérennité de l'activité. À partir de souscriptions faites dans la coopérative, on acquiert des terres puis on reçoit des demandes pour les exploiter. Les candidatures sont étudiées et si une personne s'avère « sérieuse, économe, ambitieuse et laborieuse », on lui loue une terre pour 5 ans. À la fin de cette période, on prévoit que la personne peut acheter la terre. Nonobstant l'établissement par

le gouvernement provincial en 1970 d'un service de banque de terres, la coopérative va poursuivre ses activités jusqu'au début des années 90.

Malgré quelques initiatives originales, la période des années 70 jusqu'à aujourd'hui s'avère difficile pour la survivance de la langue française et partant, des organisations en faisant usage. L'ouverture de communautés francophones à l'usage de l'anglais -- les jeunes ont peut-être moins le sentiment d'appartenance à la langue, à la culture -- signifie une diminution d'intérêt à l'égard des coopératives faisant usage du français.

De nombreuses caisses sont, soit fusionnées à des caisses anglaises, soit qu'elles doivent fermer leurs portes, victimes d'un marché trop limité. Même les caisses des deux plus grandes villes de Saskatchewan : Regina et Saskatoon, ne peuvent résister à ce mouvement. Après s'être fusionnées, elles sont absorbées en 1994 par *Page Credit Union*. Aujourd'hui, il ne subsiste qu'une caisse populaire, la caisse de Bellevue. Suivant cette tendance, la Wheat Pool a cessé d'offrir des services en français.

Par contre, il faut souligner au début des années 80, la fondation de quelques garderies ou prématernelles coopératives de langue française. En 1985, avec l'aide de la ville de Saskatoon, une coopérative d'habitation, Villa Bonheur voit le jour.

Devant cette diminution sensible des effectifs coopératifs et un intérêt plus mitigé des Fransaskois à l'égard du phénomène coopératif --connotation passéiste--, le mandat du Conseil de la coopération de la Saskatchewan a quelque peu été modifié. Il consiste désormais à *Promouvoir le développement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise par tous les moyens légitimes mais en utilisant de préférence la formule coopérative en l'une ou l'autre forme*. Dans cet esprit, on encourage une plus grande mise en valeur des ressources touristiques de ces communautés entre autres auprès de Québécois.

L'Alberta

Délimité à l'Est par la Saskatchewan et à l'Ouest par la Colombie-Britannique, le territoire de l'Alberta est aussi traversé dans sa partie occidentale, du nord au sud, par la chaîne des Rocheuses. La production agricole sous forme d'élevage de boeuf et l'exploitation de gisements de pétrole caractérisent son histoire économique.

À l'exemple des autres provinces de l'Ouest, l'Alberta a accueilli d'importants flux d'immigrants en provenance d'Europe. Des Québécois s'y sont aussi installés au début du XXe siècle, mais ce mouvement s'est prolongé jusque dans les années 50. Encore récemment, le dynamisme de l'économie albertaine attirait des gens d'autres provinces y recherchant ainsi une opportunité d'améliorer leur sort.

À l'initiative de membres du clergé en lien avec leurs confrères au Québec, des coopératives et des caisses ont été établies dans des communautés francophones du nord de l'Alberta dans les années 30 et 40. Ainsi lors d'une assemblée tenue en 1946 pour fonder un regroupement de coopératives francophones, on y note la participation de représentants d'au moins une dizaine de caisses, de 5 magasins coopératifs et de deux coopératives d'éleveurs de bétail. Quelques membres du clergé sont aussi présents. Les villages de Girouxville et de Falher disposent chacun d'une caisse, d'un magasin coop et d'une coopérative d'éleveurs de bétail.

Au début des années 50, cette fois-ci par l'entremise de l'Union des cultivateurs catholiques de la région québécoise du Saguenay-Lac-Saint-Jean mais toujours avec la collaboration du clergé, est organisé un mouvement de colonisation dans deux communautés, Saint-Isidore et Rivière-la-Paix, situées dans le nord de la province, à proximité des villages de Franco-Albertains. Ce projet se veut une réponse à la pénurie de terres arables que l'on a à ce moment au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans les deux endroits choisis en Alberta, un au Nord et l'autre au Nord-Ouest, on va largement utiliser la formule coopérative à la fois pour le processus d'occupation du sol et pour le fonctionnement régulier de ces communautés. Caisses populaires et magasins coopératifs seront ainsi fondés par ce groupe de nouveaux arrivants. À Saint-Isidore, la Société des compagnons va d'abord acquérir une ferme, puis poursuivre ses activités en construisant un

magasin, des logements, une clinique de santé, un centre culturel et une caserne de pompiers. En 1979, le magasin coop doit se séparer de la Société pour des raisons de croissance.

De la réunion de 1946, plusieurs projets de regroupements des coopératives francophones marqueront l'histoire. En 1972, le Conseil albertain de la coopération est incorporé. Fernando Girard qui a participé au mouvement de colonisation des années 50 et a été très actif dans la promotion des coopératives auprès des francophones en sera son premier président.

En 1998, outre la poursuite des activités de la Société des compagnons, on dénombre en Alberta, 3 caisses et 2 coopératives d'habitation.

La Colombie-Britannique

Cette province est située à l'extrémité ouest du pays. Elle donne sur l'océan Pacifique. Coupée de l'Alberta par la chaîne des Rocheuses, la Colombie-Britannique a une économie fort différente. Dans cette province la production agricole rime principalement avec récolte de fruits mais c'est surtout l'exploitation forestière et les activités de transbordement portuaire qui se démarquent.

La présence francophone dans cette province a été limitée et sauf dans de rares cas, dont celui de Maillardville près de Vancouver où elle fut plus intense. Dans le grand mouvement de déplacement d'Est en Ouest de francophones qui a ponctué les flux migratoires de la fin du XIXe siècle jusqu'au début du XXe siècle, peu ont pris racine dans cette province. Depuis une trentaine d'années, il s'agit aussi de travailleurs saisonniers attirés par le climat de la région où on y pratique la récolte fruitière, la vallée de l'Okanagan. De plus, s'est amorcée au début des années 80 en s'accroissant dans les années 90, la migration massive de Chinois principalement en provenance de Hong Kong. Ceci a changé le portrait de la composition démographique de cette province. Le mandarin y est la deuxième langue parlée.

L'activité coopérative francophone a débuté en 1946 avec la fondation de la caisse populaire de Maillardville et deux ans plus tard, la caisse populaire du Saint-Sacrement à Vancouver. En 1978, l'actif de ces deux institutions s'établissait à 27 M\$. De même à la fin des années 70, dans le cadre du programme fédéral de logements coopératifs, a été réalisé un projet de 28 unités, la coopérative Demers. En 1977, les coopérateurs se sont donné un regroupement, le Conseil de la coopération de la Colombie-Britannique qui, pour se conformer aux lois provinciales dut, en 1982, prendre le nom de Société d'entraide du Pacifique.

Cet organisme, même avec des moyens réduits, a néanmoins tenté quelques projets de mobilisation et de sensibilisation dont la publication, au début des années 80, d'une chronique sur la coopération dans le journal francophone de la province.

Malheureusement, faute de clientèle, la caisse du Saint-Sacrement a dû cesser ses opérations dans les années 80.

La caisse *Village credit union*, notre caisse populaire à Maillardville regroupe désormais l'ensemble des francophones.

Le Conseil canadien de la coopération

Le Conseil canadien de la coopération (CCC) est le regroupement des conseils provinciaux de la coopération. C'est le répondant national de la coopération francophone au Canada.

L'histoire de sa fondation c'est un peu celle de la volonté des francophones de s'affirmer même dans un contexte où ils constituent une minorité. La création du Conseil supérieur de la coopération au Québec en 1940 est saluée ailleurs au Canada français. Sous la dynamique direction du père Georges-Henri Lévesque, le Conseil sera rapidement sollicité pour appuyer des projets, fournir des conseils, faciliter des démarches de coopératives à l'extérieur du Québec. Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1944-45, un regroupement d'activistes presse le gouvernement fédéral d'imposer les coopératives sans tenir compte de leur spécificité organisationnelle et juridique. Au Canada anglais, l'organisme national le *Co-operative Union of Canada* (CUC) embauche un nouveau directeur général qui perçoit dans l'union au sein du CUC de toutes les composantes de la coopération au pays, le moyen de freiner le lobbying anti-coopératif.

Sa démarche d'intégration, à défaut de réussir, va inciter les coopérateurs francophones du pays à fonder en 1946 leur propre organisation, le Conseil canadien de la coopération. À l'origine cinq sections provinciales s'y regroupent, le Conseil supérieur de la coopération (Conseil de la coopération du Québec), le Conseil de la coopération du Manitoba, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan, la Fédération des caisses populaires acadiennes (Conseil acadien de la coopération) et la Fédération des caisses populaires de l'Ontario (Conseil de la coopération de l'Ontario). En 1956, le Conseil de la coopération de l'Alberta adhère à l'organisme. Un des aspects originaux qui fait la marque de commerce du Conseil à ses débuts est la tenue de son congrès annuel sur une période d'une semaine et son itinérance d'une province à l'autre. Les participants ont ainsi l'occasion de découvrir les différentes facettes de la coopération au Canada français.

Le Conseil va oeuvrer jusque vers les années 70 avec des moyens limités. Toutefois l'appui constant dont il bénéficie des organisations plus importantes dont le Mouvement des caisses

populaires au Québec, la Coopérative fédérée de Québec et la Mutuelle Les Artisans lui permet de mener à terme différents projets. Il est partie prenante des représentations exercées en collaboration avec le CUC, auprès du gouvernement fédéral. En 1958, les deux organismes tiennent une rencontre conjointe qui permet une plus grande familiarisation des activités et des produits des organisations coopératives anglophones et francophones.

À partir de 1954, le Conseil étudie la pertinence de se joindre à l'Alliance coopérative internationale (ACI). En 1957, le CCC délègue deux représentants au Congrès de Stockholm, Messieurs Marius Poitras de l'Ontario et Léo Bérubé, secrétaire du CCC. L'adhésion du Conseil à l'Alliance est confirmée au même titre que la participation du *Co-operative Union of Canada*. En 1964, Monsieur Légère président du CCC est élu membre au Comité central de l'ACI.

1975 à 2000 Des ressources additionnelles-une présence reconnue

Ce n'est qu'en 1965 que le Conseil sera en mesure d'embaucher une personne à la direction générale. À partir de 1977, le Conseil a désormais son siège social à Lévis et compte à son service un directeur général, Monsieur Yvan Forest et une adjointe, Madame Louise Lelièvre. L'action s'intensifie auprès des organismes provinciaux. Trois nouveaux regroupements joignent les rangs, la Société d'entraide du Pacifique (Conseil de la coopération de la Colombie-Britannique) et le Conseil de la coopération de l'Île-du-Prince-Édouard en 1977 et, en dernier lieu, le Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse en 1981.

Cette même année, lors de son 35^e anniversaire, dans le cadre d'un colloque d'orientation, les délégués adoptent une formulation plus élaborée de la mission du CCC :

Promouvoir la coopération pour le développement socio-économique de la communauté francophone du Canada par:

- *la promotion de l'idéologie coopérative;*
- *le support aux actions de développement initié par les conseils provinciaux;*
- *la coordination des actions de développement impliquant plus d'une province;*
- *la représentation au plan national des intérêts coopératifs francophones.*

Le CCC se donne les moyens pour mieux connaître et faire connaître la spécificité du mouvement coopératif au Canada français. En 1979, il réalise deux importantes études. La première permet de quantifier les effectifs coopératifs tandis que la seconde trace un portrait sur les comportements, les perceptions et les aspirations des coopérateurs francophones à travers le Canada. Dans cette foulée, en 1988, le Conseil tient le **Colloque sur le développement coopératif et économique des francophones**. L'événement permettra de préciser les orientations et les priorités du réseau du CCC : soutien aux projets de développement coopératif et économique, cueillette de données sur l'importance du mouvement coopératif francophone, formation et sensibilisation à la coopération, visibilité du mouvement coopératif au niveau de ses réalisations. Puis en 1993, en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, le CCC organise le **Sommet économique national**, rencontre qui avec quelque 250 participants, permet de discuter d'une stratégie de développement des communautés francophones au Canada. Les actions du CCC vont également converger vers une plus grande reconnaissance de la place des femmes dans des fonctions de direction et d'administration des coopératives et la promotion de la coopération auprès des jeunes.

Sur le plan des liens avec l'ACI, deux autres francophones vont occuper un poste électif soit M.ÉYvon Daneau qui, en 1984, sera élu vice-président et occupera cette fonction jusqu'en 1990, puis au Congrès de Manchester en 1995, M. Claude Béland qui siègera au conseil d'administration. M. Béland va aussi présider l'Association internationale des banques coopératives, le comité de l'Alliance dédié à ce secteur. Le CCC va collaborer étroitement à la tenue du premier congrès de l'Alliance à se dérouler en Amérique, celui de Québec en 1999.

Dans un tout autre ordre d'idée, le CCC se portera acquéreur en 1989 de l'Agenda des coopérateurs publié depuis 1957 par Monsieur Roger Varin de Montréal. Cet agenda, unique en son genre, constitue un outil d'information incluant un répertoire de toutes les coopératives et associations coopératives francophones du Canada. Depuis 1996, il porte le nom de **L'agenda de la Coopération**. Outre cette activité d'édition, le CCC publie depuis 1970 un bulletin d'information connu sous le nom de **Coopresse**. Ce semestriel a aujourd'hui un tirage de 1000 exemplaires.

De plus en plus sollicité par des interventions à Ottawa, le CCC y ouvre un bureau en 1988 et l'année suivante y installe son siège social. Mme Sylvie Saint-Pierre-Babin en devient la directrice générale. Depuis lors, les activités de représentation auprès des diverses instances du gouvernement fédéral se multiplient. Le travail avec le *Canadian Co-operative Association* porte sur plusieurs sujets d'intérêts, dont la révision de la Loi canadienne sur les coopératives, la promotion de formule collective de travailleurs pour la prise en charge d'activités imparties par l'État, la semaine de la coopération.

Reconnaissance

Le Conseil a institué en 1959 l'Ordre du mérite coopératif canadien dans le but de souligner la contribution extraordinaire de personnes s'étant distinguées au niveau provincial ou au niveau national. À ce jour, plus d'une trentaine de personnes provenant de différentes provinces ont été honorées par ce titre. L'engagement constant du CCC à l'avancement de la francophonie nord-américaine lui a valu en 1992 d'être récipiendaire du **Prix du 3-juillet-1608** décerné par le Conseil de la langue française du gouvernement du Québec.

La coopération au Canada français

Un essai d'interprétation

L'histoire de la coopération plonge ses racines dans l'Europe du XIX^{ème} siècle dans le contexte de la révolution industrielle et des bouleversements socio-économiques qu'elle engendre. L'évolution technologique et plus généralement les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation refaçonnent de fond en comble la société civile. Pauvreté, misère sont du lot. Plusieurs ne s'y retrouvent plus et pour résister à ces abus du capitalisme sauvage, des ouvriers s'organisent tant sur une base syndicale, qu'en parti politique. Dans la sphère d'activité économique, avec le souci d'éliminer le profit ou plutôt de mieux le répartir, on crée les premières générations de coopératives.

Au Canada, la situation est différente. Après quelques expériences précoopératives ponctuant le XIX^e siècle, tels les mutuelles de secours ou les mutuelles d'assurance-incendie ou encore les cercles d'études, la formule coopérative trouve à la fin de ce siècle, ses premières manifestations en milieu rural chez les agriculteurs qui veulent s'unir pour renforcer leurs activités. À de rares exceptions près, dont le célèbre cas de la *British Canadian Co-operative Society of Sydney Mines* (infra, section Nouvelle-Écosse) les coopératives ne sont donc pas associées au mouvement ouvrier et encore moins, à des organisations politiques d'orientation socialiste.

Autre élément singulier, les coopératives vont rapidement épouser le profil socio-économique et culturel des deux peuples fondateurs, les Anglais et les Français tout en étant aussi soutenues par les premières générations d'immigrants arrivés au Canada au début du XX^e siècle. Paradoxalement, quoiqu'ayant des habitudes plus que centenaires d'oeuvrer sur une base collective, les autochtones et les Inuit n'adopteront la formule coopérative que plus tard dans ce siècle.

Si du côté anglophone, la coopérative est perçue et utilisée comme un moyen de satisfaire des besoins peu ou mal desservis par l'entreprise marchande, du côté francophone, la coopérative s'avère, dès ses premières expressions, un moyen fort approprié de protéger la culture, la langue

et la religion. Les francophones, minoritaires dès la naissance du pays en 1867, y trouveront ainsi un moyen privilégié de maintenir et d'affirmer leur identité.

Cet intérêt des francophones à l'égard de la formule coopérative a été très encouragé et largement soutenu par le clergé catholique qui y voit un moyen de promouvoir son projet de société menacé par l'industrialisation et l'urbanisation et aussi par les très importants flux migratoires de Canadiens Français vers les États-Unis.

Seule province comprenant une majorité de francophones, le Québec se démarque dans ce contexte par deux grandes caractéristiques :

- C'est un lieu où la formule coopérative trouvera un riche vivier d'expérimentation et de développement spécifiquement de la fin du XIXe siècle jusqu'au milieu du vingtième. Jouissant d'un support constant de l'Église catholique locale, des organisations du milieu (syndicats, jeunesses ouvrières, jeunesses étudiantes, etc.), les coopératives peuvent alors bénéficier d'un rayonnement exceptionnel à la mesure de l'énorme influence de l'institution religieuse sur la société.
- C'est aussi fréquemment du Québec, que la formule coopérative sera « exportée » auprès d'autres communautés francophones établies ailleurs au pays, souvent par le clergé catholique régnant *a mari usque ad mare* (d'un océan à l'autre) sur ses ouailles francophones, quelques fois, par des propagandistes de la formule dont au tout premier chef, Alphonse Desjardins. Mais aussi par des organisations nationalistes connues (Société Saint-Jean-Baptiste) ou secrète (Ordre de Jacques Cartier) et par quelques-uns de ces centaines de milliers de Québécois qui, à la fin du XIXe siècle, à la recherche d'un avenir meilleur, ont quitté les rives du Saint-Laurent pour tenter le sort ailleurs au pays.

La formule coopérative a aussi pénétré des milieux francophones hors Québec par d'autres voies. Parfois au contact d'organisations coopératives anglophones ou encore sous l'influence des mouvements d'éducation populaire, tel le Mouvement d'Antigonish qui, à partir de la Nouvelle-Écosse au début des années 1930, a rayonné partout dans les provinces maritimes et même à un certain moment, au Québec. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'impact dans ces milieux de

l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'habitation coopérative. De 1973 à 1992, à travers trois programmes différents, le fédéral a financé plusieurs dizaines de milliers de logements partout au pays, dont un certain nombre dans des communautés francophones.

Des significations différentes

Du fait d'un poids démographique foncièrement différent des francophones, selon qu'ils soient au Québec ou ailleurs au pays, la signification de l'action coopérative dans un cas comme dans l'autre s'est distinguée.

Au Québec, au début du XXe siècle, on voit poindre au travers des écrits d'Alphonse Desjardins la promotion de la coopérative, dans un premier temps, dans le secteur de l'épargne et du crédit puis dans celui de la production agricole, un projet de société, une société évoluant dans une économie coopérative. Cette idée gagnera en popularité pour atteindre un sommet inégalé dans la période suivant la crise de 1929. À ce moment, plusieurs leaders et intellectuels reprendront cette idée comme formule redonnant espoir à une société civile dépitée par les affres du chômage et de la pauvreté mais plus encore, certains y voient **le moyen** permettant une conquête des leviers économiques qui, jusqu'alors, échappent pour une bonne part aux Québécois francophones pourtant majoritaires dans leur province. À l'instar de Charles Gide en France, François-Albert Angers professeur d'économie à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal prône une « coopérativisation » de l'économie par la généralisation de coopératives de consommateurs.

Ce qu'il est convenu souvent d'appeler les trente glorieuses, soit la période de boom économique s'étendant sur les trente ans qui suivront la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au choc pétrolier des années 70, relèguera au Québec la formule coopérative au rang d'un moyen parmi d'autres permettant à des groupes spécifiques de satisfaire des besoins. Sauf pour quelques nostalgiques, le projet de société à base coopérative est classé aux archives.

À l'idéal d'une généralisation de la formule coopérative comme moyen des francophones de s'appropriier les leviers économiques, on y substitue tout d'abord le concept d'État providence.

Nonobstant, depuis la fin des années quarante, un rôle important de l'appareil gouvernemental fédéral dans la socio-économie canadienne-- ce qui convenait au régime Duplessis, de nature peu interventionniste-- le parti libéral nouvellement au pouvoir en 1960 donne à l'État québécois une orientation similaire. En l'espace d'une vingtaine d'années, on va multiplier les interventions publiques de toutes natures. En même temps, l'Église catholique enregistre un spectaculaire recul de la ferveur et de la pratique religieuse ce qui signifie une perte considérable d'autorité morale.

À partir du début des années 80 le portrait commence à changer. Ces interventions massives et parfois envahissantes des deux niveaux de gouvernements dans la socio-économie ont un prix, un niveau élevé d'endettement public. Si l'État québécois s'est fait entrepreneur durant presque trois décennies, on a parallèlement assisté à l'émergence d'une classe de gens d'affaires francophones donnant ainsi naissance à de grandes entreprises québécoises, tels Quebecor, Cascades, Jean Coutu et Bombardier. Ce n'est pas sans conséquence. À l'approche de l'an 2000, c'est le jeu de l'offre et de la demande, le marché qui tend à régulariser la socio-économie québécoise. Toutefois, il faut reconnaître que l'État québécois garde des leviers d'interventions.

Dans ce contexte, à l'image de la destinée d'organisations coopératives dans d'autres pays, certains réseaux coopératifs, sous la contrainte d'une féroce concurrence, sont disparus ou se sont marginalisés, d'autres ont résisté mais à l'occasion, au prix de transformations organisationnelles ou d'orientations stratégiques questionnant l'identité coopérative. Mais, portée par de nouveaux acteurs, la formule coopérative trouve toujours, sur une base sectorielle, des terrains fertiles d'application entre autre dans des services dits de la nouvelle économie sociale ou des dynamiques de développement local.

Autre particularité, le développement coopératif au Québec a tiré avantage depuis plus de 70 ans d'un appui marqué de l'État. Les exemples suivants qui ne sont qu'une sélection parmi d'autres, émaillent l'historique de ce soutien :

- dans les années 30, création d'un Institut de techniques agricoles doté d'un service de « propagande » coopérative;

- dans les années 50, adoption d'un programme facilitant le développement des coopératives de distribution d'électricité dans les zones rurales;
- à la fin des années 70, création d'une société mixte --État, mouvement coopératif-- vouée au développement et au financement des coopératives dans de secteurs stratégiques;
- en 1999, adoption d'un programme de crédit d'impôts pour les utilisateurs de services d'entreprises de l'économie sociale dont les coopératives de services à domicile.

Et ici, il faut évoquer depuis les années 60, les nombreux aménagements de la Loi des caisses qu'ont autorisés les différents partis au pouvoir pour donner les coudées franches au Mouvement Desjardins face à la compétition des banques incorporées au fédéral.

En fait, plus généralement, on peut considérer qu'aucune autre province n'a tant facilité ce développement, coopératives anglophone et francophone confondues.

Ailleurs au Canada français, la coopérative restera longtemps le moyen économique de survie dans un univers dominé par une population, des entreprises et des services gouvernementaux faisant usage d'une autre langue. Dans certains milieux où la densité de la population francophone est forte, tels la péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick, ou sur une base plus réduite, le secteur de Chéticamp à l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse, les environs de Wellington à l'Île-du-Prince-Édouard et Rivière-la-Paix au nord de l'Alberta, la formule coopérative s'avère une composante clé de la micro-économie, un moyen collectif de contrôle de leviers de développement pour les Canadiens français. Par contre si la densité ne le permet pas ou si le nombre de francophones diminue sensiblement, la coopérative perd de son aura. Elle se voit forcée pour des raisons de survie économique, d'ouvrir son sociétariat à des anglophones. Tel que le rappelle un important rapport sur le développement du mouvement coopératif canadien datant de 1984, « L'augmentation du membership chez les anglophones conséquemment à l'expansion des coopératives et l'obligation de s'associer aux structures de soutien anglophones, ont provoqué l'assimilation progressive d'un bon nombre d'entre elles ». De plus, l'attraction de la majorité fait que dans certains cas, des coopératives francophones sont absorbées par d'autres coopératives anglophones. Rares sont les organisations coopératives au Canada qui, à l'exemple

de Coop Atlantique dans les provinces maritimes, peuvent **relativement** fonctionner dans les deux langues.

À l'opposé de la situation prévalant au Québec depuis les années 60, l'Église catholique a gardé longtemps son influence sur ces communautés francophones. Cependant les enseignements du pape Léon XIII sont loin et l'Église n'a plus aujourd'hui le même engagement dans la promotion des coopératives. La sensibilité des organisations coopératives québécoises aux besoins d'organisations semblables ailleurs au Canada français a varié selon les époques, mais de façon récurrente la main a été tendue. Par son importance d'un point de vue historique et son poids financier actuel, le Mouvement Desjardins a de loin manifesté le plus d'appui en ce sens. Des discours d'Alphonse Desjardins au début du siècle en Ontario français à l'adhésion en 1989 à titre de membres auxiliaires de trois fédérations de caisses populaires hors Québec à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, les cas de collaboration sont multiples. Deux autres fédérations québécoises de coopératives, celle du domaine funéraire et celle du milieu scolaire comptent aussi dans leurs sociétariats des coopératives de francophones hors Québec. Les cas d'appuis, d'échanges techniques dans le secteur des coopératives agro-alimentaires ont aussi régulièrement ponctué l'histoire. À la fin des années 80, le mouvement québécois des coopératives d'habitation qui comptait déjà à ce moment plus de 800 coopératives a facilité la participation à ses activités de perfectionnement et de formation de représentants de coopératives d'habitation de francophones installés dans d'autres provinces y compris la coopérative Demers en Colombie-Britannique!

Les coopérateurs francophones du Canada se sont donné des structures de regroupement sur une base provinciale, les conseils provinciaux. Ceux-ci sont regroupés depuis 1946 au sein du Conseil canadien de la coopération. Bien que ces organisations soient le résultat de l'action des coopératives à la base, le gouvernement fédéral, reconnaissant l'impact structurant de la formule coopérative sur les communautés, apporte, depuis plusieurs années, son soutien. Que ce soit sur le plan financier ou technique, ces appuis sont complétés depuis 1987, par les activités du Secrétariat aux coopératives. Structure horizontale auprès de l'appareil public fédéral, ce service facilite une visibilité des coopératives et favorise échanges et discussions entre le mouvement coopératif francophone et anglophone.

Une nouvelle donne

La pression de la concurrence pour les grandes organisations coopératives tant francophones qu'anglophones change la nature des relations entre les deux groupes linguistiques. La langue n'est plus un obstacle aux relations. Depuis longtemps, la Coopérative fédérée de Québec est associée avec d'autres grandes coopératives agro-alimentaires du Canada anglais dans diverses entreprises dont Interprovincial Cooperative. Agropur et Agrifood de la Colombie-Britannique sont copropriétaires d'Aliments Ultima, entreprise évoluant dans la transformation et la mise en marché de produits laitiers. Devant la menace provoquée par l'arrivée de nouveaux joueurs dans l'industrie des services financiers, le Mouvement Desjardins et le réseau canadien des Credit Union évaluent des possibilités de collaboration plus intenses. Pour toutes autres raisons, dont le partage d'une même conception de l'habitation coopérative, dans ce secteur, les mouvements québécois et canadiens collaborent davantage. Au milieu des années 90, ils ont ainsi tenu un colloque conjoint qui a réuni à Montréal près de 1 000 personnes.

Une nouvelle page de l'histoire de la coopération au Canada français et au Canada anglais s'écrit.

Bibliographie

CANADA

Alexander, Anne (1997). *The Antigonish Movement*, Thompson Educational Publishing.

Cardinal, L., Lapointe, J., Thériault, J.-Y. (1994). *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec 1980-1990*, Centre de recherche en civilisation canadienne française, Université d'Ottawa.

Conseil canadien de la coopération période 1977-1998. *Rapports annuels, rapports d'activités*.

Conseil canadien de la coopération (1979). *Les effectifs coopératifs des francophones du Canada*, Rapport préliminaire, Saint-Boniface : Centre de recherche du Collège universitaire de Saint-Boniface.

Conseil canadien de la coopération (1988). *Colloque sur le développement coopératif des francophones, Compte rendu et rapport synthèse*.

Conseil canadien de la coopération (1994). *Actes du sommet économique national*.

Fairbairn B., (1989). *Building a dream The co-operative retailing system in western Canada*, Prairie books.

Ketilson, L. H., Fulton, M., Fairbairn B. et Bold J. (1992). *Climat favorable au développement coopératif des communautés* « Rapport soumis au Groupe de travail fédéral-provincial sur le rôle des coopératives et du gouvernement dans le développement communautaire », Centre for the study of Co-operatives, University of Saskatchewan.

Leclerc, André (1982). *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada*, IRECUS, Université de Sherbrooke.

MacPherson, Ian (1979). *Each for All : a History of the Co-operative Movement in English Canada, 1900-1945*, MacMillan of Canada.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Bertrand, Gabriel (1995). « Paroisse acadienne de Rustico (IPE) et la banque des fermiers Recueil des citations épistolaires du père Georges-Antoine Belcourt », *cahier de recherche 95-04*, Chaire d'études coopératives, Université de Moncton.

Gallant, Cécile (1982). *Le mouvement coopératif chez les Acadiens de la région Évangéline (1862-1982)*, Voix acadienne.

Gallant, Paul-D (1995). *Le mouvement coopératif chez les Acadiens et Acadiennes de la région Évangéline (1982-1995)*, Le Conseil coopératif de l'Île-du-Prince-Édouard.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Le Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse (1999). *Le mouvement coopératif francophone en Nouvelle-Écosse*.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Conseil acadien de la coopération (1998-1999). Données statistiques et financières coopératives acadiennes.

Daigle, Jean (1990). *Une force qui nous appartient: la Fédération des caisses populaires acadiennes, 1936-1986*. Éditions d'Acadie.

Fédération des caisses acadiennes (1996) *Programme 1946-1996, Souvenir des 8e assises annuelles du mouvement des caisses acadiennes*.

Légère, Martin (1996). *Parmi ceux qui vivent*, éditions d'Acadie.

QUÉBEC

Girard, Jean-Pierre (1995). « Connaissance de l'économie coopérative québécoise: quelques repères », *Cahier de recherche*, no 0995-069, Chaire de coopération Guy-Bernier (UQAM).

Lamarre, Kristian (1991), *Le Conseil de la coopération du Québec, 50 ans d'avenir, 1939-1989*, Conseil de la coopération du Québec.

Lévesque, Benoît, Malo, Marie-Claire, Girard, Jean-Pierre. « L'ancienne et la nouvelle économie sociale: le cas du Québec » dans Defourny, J., Develtere P. et Fonteneau B. (1999). *L'économie sociale au nord et au sud*, De Boeck Université.

ONTARIO

Conseil de la coopération de l'Ontario (1986). *Histoire du mouvement coopératif en Ontario français*.

Conseil de la coopération de l'Ontario (1998-1999). Rapports d'activités, communiqués de presse.

Lafrenière Gérard (1987). « La coopération et les Franco-Ontariens », *IRECUS collection essai*, Université de Sherbrooke.

MANITOBA

Gauthier, Maurice (1987). *De la table de cuisine à la rue principale, 50 ans d'histoire des caisses populaires du Manitoba*, Conseil de la coopération du Manitoba.

SASKATCHEWAN

Lapointe, R., Tessier, L. (1986). *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, Société historique de la Saskatchewan.

Société historique de la Saskatchewan (1996). *Historique de la coopération francophone en Saskatchewan*.

Société historique de la Saskatchewan (1997). « 50e anniversaire Conseil de la coopération de la Saskatchewan », *Revue historique*, volume 8 numéro 1.

ALBERTA

Allaire, G. (1987). « Les débuts du mouvement coopératif franco-albertain: 1939-1946 » dans *Demain la francophonie en milieu minoritaire?* Raymond Théberge et Jean Lafontant (éd.), Saint-Boniface: Centre de recherche du Collège Saint-Boniface.

Girard, Réal (1996). *Tout pour tous Fernando Girard Champion de la coopération histoire et témoignages*, Fondation Fernando Girard en économie.

Annexe

Tableau 1 : Les coopératives francophones au Canada au 31 décembre 1998

Provinces	Nbre de coopératives	Nbre de membres	Nbre d'employés	Nbre de dirigeants	Actifs \$	Chiffre d'affaires \$
Île-du-Prince-Édouard	15	7 400	240	120	34 442	17 980
Nouvelle-Écosse	21	20 700	308	123	83 125	32 786
Nouveau-Brunswick	118	250 347	2 612	1 062	1 563 300	140 000
Québec	3 540	6 397 999	56 059	29 418	72 780 000	5 500 000
Ontario	130	346 545	2 500	1 200	3 500 000	145 000
Manitoba	23	33 588	365	166	445 112	22 793
Saskatchewan	21	2 529	58	116	16 635	3 728
Alberta	7	18 140	123	53	170 285	11 265
Colombie-Britannique	2	8 200	35	15	63 819	S/O
Total	3 877	7 085 448	62 300	32 273	78 656 718	5 873 552

Source : Version pour le rapport annuel, CCC au 31 décembre 1998

